



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE LA SCIENCE  
ET DE L'INNOVATION

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2015///2016

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

Rapport annuel de gestion 2015-2016

Dépôt légal – Septembre 2016  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN : 978-2-550-76735-0 (imprimé)  
ISBN : 978-2-550-76736-7 (pdf)  
© Gouvernement du Québec

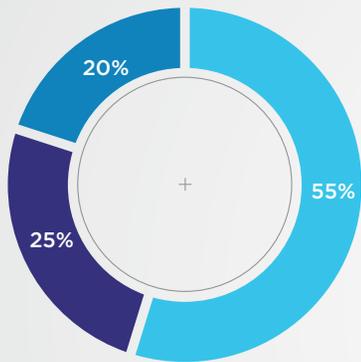


Imprimé sur du papier Rolland Enviro Satin contenant 100 % de fibres postconsommation.  
Certifié FSC Recyclé, ÉcoLogo et Procédé sans chlore. Fabriqué à partir de biogaz.

A black circular logo with a dotted blue border. Inside the circle, the text 'RAPPORT ANNUEL DE GESTION' is written in white, bold, uppercase letters. Below the text is a solid blue horizontal line. At the bottom of the circle, the years '2015///2016' are written in a smaller, grey font.

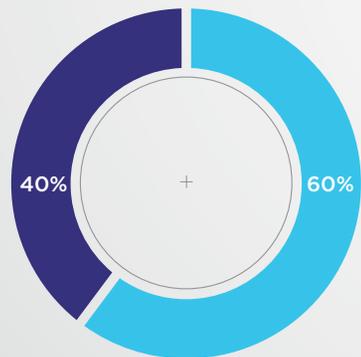
**RAPPORT  
ANNUEL  
DE GESTION**

2015///2016



**685**  
employés  
au 31 mars 2016

- Québec
- Montréal
- Ailleurs au Québec



**590 M\$**  
de  
budget

- Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
- Interventions relatives au FDE

**10 projets**

### 10 projets d'investissement majeurs

- 1 612,5 M\$ en aide financière
- 2 172,1 M\$ en coût total des projets
- 1 981 emplois créés ou sauvés

### 49 projets d'investissement ou d'innovation

- 187,2 M\$ en aide financière
- 717,5 M\$ en coût total des projets
- 3 536 emplois créés ou sauvés

**49 projets**

**1 029 emplois**

### 1 029 emplois créés ou maintenus en économie sociale

- 45 M\$ en coût total des projets

### 2 938 entreprises appuyées sur les marchés hors Québec

- 312 M\$ en ventes fermes

**2 938 entreprises**

**9 122**  
**activités**

**9 122 activités** en promotion  
de la science s'adressant à la relève

**1 203**  
**interventions**  
**effectuées**

**1 203 interventions effectuées** afin de  
soutenir la productivité

**27 projets** de relance soutenus

- 16,4 M\$ en aide financière
- 36,4 M\$ en coût total des projets
- 1 060 emplois créés ou sauvegardés

**27 projets**

**8 120 entreprises et entrepreneurs** qui  
ont utilisé les services d'un organisme  
de soutien à l'entrepreneuriat

**8 120**  
**entreprises et**  
**entrepreneurs**

**194 projets**

**194 projets** de diversification

- 32 M\$ en aide financière
- 199,1 M\$ en coût total des projets

**116,3 M\$**  
**d'investissement**

**116,3 M\$ d'investissement** en infrastructures  
de recherche et d'innovation

**Stratégies et**  
**plan d'action**

**Stratégies et plan d'action :**

- **Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015//2025**
- **Stratégie maritime 2015//2020**
- **Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015//2020**



Message des ministres	6	4. <b>Utilisation des ressources</b>	<b>47</b>
Message du sous-ministre	7	4.1 Ressources humaines	48
Déclaration sur la fiabilité des données	8	4.1.1 Programme d'accès à l'égalité en emploi	51
Rapport de validation de la Direction de l'audit interne	9	4.1.2 Gestion et contrôle des effectifs	55
Préambule	10	4.2 Ressources financières	56
<hr/>		4.2.1 Politique de financement des services publics	59
1. <b>Présentation du Ministère</b>	<b>11</b>	4.2.2 Renseignements relatifs aux contrats de services	61
2. <b>Résultats 2015-2016</b>	<b>15</b>	4.3 Ressources informationnelles	62
3. <b>Résultats liés aux services aux citoyens et aux activités institutionnelles</b>	<b>35</b>	4.4 Secrétariat à la condition féminine	66
3.1 Déclaration de services aux citoyens	36	4.4.1 Ressources humaines	66
3.2 Plaintes	37	4.4.2 Ressources financières	70
3.3 Application des lois	37	4.4.3 Ressources informationnelles	72
3.4 Mesures fiscales	39	4.5 Fonds d'investissement	73
3.5 Allègement réglementaire et administratif	42	4.5.1 Fonds du développement économique	73
3.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	43	4.5.2 Fonds Capital Mines Hydrocarbures	79
3.7 Égalité entre les femmes et les hommes	45	5. <b>Résultats à l'égard du développement durable</b>	<b>81</b>
3.8 Communications	46	Annexe - Organigramme du Ministère au 31 mars 2016	
3.8.1 Emploi et qualité de la langue française	46		
3.8.2 Accessibilité Web	46		



Par ses diverses interventions et ses programmes, le Ministère s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Ses actions dans ce domaine sont signalées par le logo OVT.

## MESSAGE DES MINISTRES

Québec, septembre 2016

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique et à la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, nous avons l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les ministres,



**Dominique Anglade**

Ministre de l'Économie, de la Science  
et de l'Innovation  
Ministre responsable de la Stratégie numérique



**Lise Thériault**

Vice-première ministre  
Ministre responsable des Petites et Moyennes  
Entreprises, de l'Allègement réglementaire  
et du Développement économique régional  
Ministre responsable de la Condition féminine  
Ministre responsable de la région  
de Lanaudière



**Jean D'Amour**

Ministre délégué aux Affaires maritimes  
Ministre responsable de la région  
du Bas-Saint-Laurent

## MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Québec, septembre 2016

Madame Dominique Anglade  
Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation  
Ministre responsable de la Stratégie numérique

Madame Lise Thériault  
Vice-première ministre  
Ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises,  
de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional  
Ministre responsable de la Condition féminine  
Ministre responsable de la région de Lanaudière

Monsieur Jean D'Amour  
Ministre délégué aux Affaires maritimes  
Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

710, place D'Youville  
Québec (Québec) G1R 4Y4

Mesdames les Ministres,  
Monsieur le Ministre délégué,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements pris dans son Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) 2015-2016 et dans sa Déclaration de services aux citoyens. Il contient également l'information relative à l'utilisation des ressources. Finalement, il respecte les différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je remercie le personnel du Ministère pour son engagement continu et son professionnalisme dans la réalisation de notre mission.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Ministres et Monsieur le Ministre délégué, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre,



**Jocelin Dumas**

## DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Nous sommes responsables des résultats contenus dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016. La présente déclaration porte sur l'exactitude et la fiabilité des données de ce dernier.

Le présent rapport :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations du Ministère;
- présente les objectifs en vigueur, les réalisations et les résultats atteints;
- présente des données exactes et fiables.

Nous déclarons que le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du Ministère présente fidèlement les résultats obtenus au regard des engagements ministériels.

À notre connaissance, les données et les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.



**Jocelin Dumas**

Sous-ministre



**Jean Séguin**

Sous-ministre adjoint au commerce  
extérieur et à Export Québec



**Catherine Ferembach**

Sous-ministère associée chargée  
du Secrétariat à la condition féminine



**Philippe Dubuisson**

Sous-ministre associé  
aux politiques économiques



**Mario Limoges**

Sous-ministre adjoint aux services aux  
entreprises et aux affaires territoriales



**Francis Mathieu**

Directeur général des services à la gestion



**Mario Bouchard**

Sous-ministre adjoint aux industries  
stratégiques et aux projets économiques  
majeurs



**Marie-Josée Blais**

Sous-ministre adjointe à la science  
et à l'innovation

# RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

Québec, septembre 2016

Monsieur Jocelin Dumas  
Sous-ministre  
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation  
710, place D'Youville  
Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, à l'exception de la section 4.4, Secrétariat à la condition féminine, dont les données ont été fournies par le ministère de la Justice.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en s'appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016 n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,



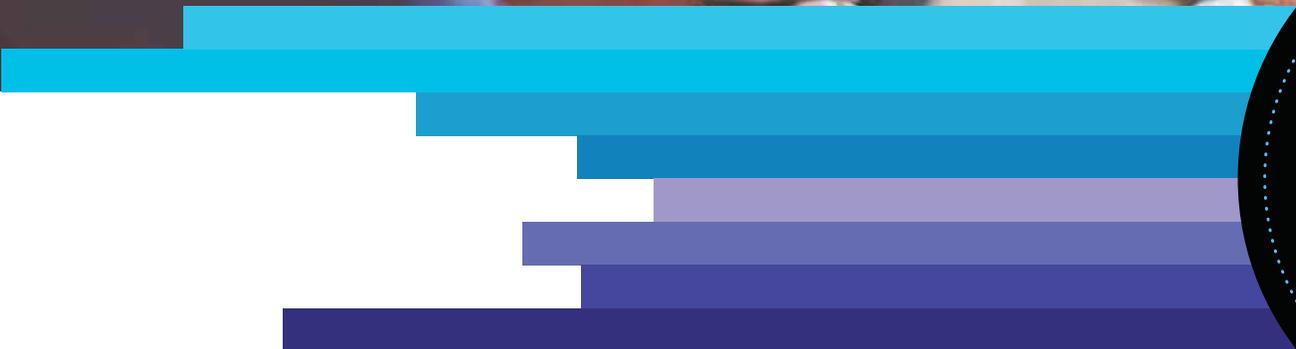
**Nathalie Desjardins**

## PRÉAMBULE

À la suite du remaniement ministériel du 28 janvier 2016, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations prenait le nom de ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Par le fait même, il rapatriait sous sa responsabilité la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST) et les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture). Depuis cette date, le Ministère accueille également le Secrétariat à la condition féminine (SCF).

Le présent rapport couvre l'exercice financier s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 et contient la reddition de comptes sur la base de la structure ministérielle en vigueur au 31 mars 2016. Il fait état des résultats atteints relativement aux priorités ministérielles pour 2015-2016.

De plus, ce rapport présente les mandats et les actions du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation de même que ceux du SCF. Il présente enfin, en date du 31 mars 2016, l'utilisation des ressources du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations d'alors (l'information pour la CEST et les trois Fonds de recherche du Québec n'est pas présentée) ainsi que l'utilisation des ressources du SCF, fournie par le ministère de la Justice, duquel il relevait avant ce remaniement ministériel.



**1**  
**PRÉSENTATION  
DU MINISTÈRE**

## Notre mission

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

## Nos mandats

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- administration, en concertation avec les instances reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- coordination des interventions gouvernementales et élaboration d'offres gouvernementales intégrées pour appuyer la réalisation de projets d'investissements majeurs;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire;
- élaboration et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes (MO) concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;

- harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- offre de service aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs affaires;
- orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Le SCF poursuit en outre des activités visant à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

## Nos services

- L'accompagnement-conseil
- La formation
- Le maillage et le réseautage
- L'aide financière

## Notre clientèle et nos partenaires

Le Ministère travaille principalement avec les entrepreneurs et les entreprises, de même qu'avec des partenaires qui gravitent autour des milieux économiques, sociaux, culturels et technologiques ou de la chaîne de l'innovation. Qu'ils appartiennent aux milieux institutionnels ou à des organismes publics ou privés, la clientèle et les partenaires du Ministère viennent d'horizons divers, dont :

- les entreprises privées: petites ou moyennes entreprises (PME), grandes entreprises, coopératives et entreprises d'économie sociale;
- les établissements primaires, secondaires et d'enseignement supérieur (cégeps et universités) ainsi que les centres d'éducation des adultes;
- les établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines;
- les organismes d'intermédiation, les centres collégiaux de transfert de technologie, les organismes de promotion de la culture scientifique et ceux de soutien au développement technologique, les centres de recherche, les consortiums et les regroupements sectoriels;

- les organismes de développement économique et les associations sectorielles;
- les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux;
- les représentations du Québec à l'étranger ainsi que les ministères à vocation économique ou de soutien à l'innovation de pays étrangers;
- les sociétés d'État et les autres organismes relevant des ministres, les MO du gouvernement du Québec et ceux du gouvernement fédéral.

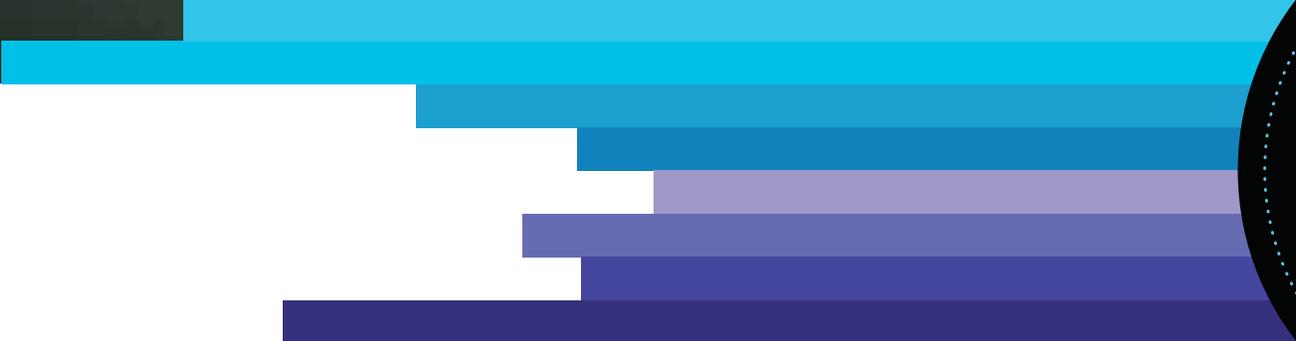
Le SCF intervient, pour sa part, auprès de divers partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux concernés ou pouvant contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes. À cet effet, il collabore avec des groupes de femmes et avec une multitude d'acteurs dans plusieurs secteurs d'intervention: partenaires nationaux (MO collaborateurs, organismes, etc.), partenaires régionaux et locaux (municipalités, municipalités régionales de comté, organismes communautaires, etc.) et partenaires sectoriels (industrie de la mode, milieu universitaire, entreprises privées, etc.).

Enfin, les sociétés d'État et les organismes relevant des ministres sont les suivants: le Centre de recherche industrielle du Québec, la CEST, le Conseil du statut de la femme, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, Investissement Québec (IQ), la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).





**2**  
**RÉSULTATS**  
**2015-2016**



Élément

1

## STIMULER LA CAPACITÉ D'INNOVER DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS

### Actions du PAGD liées à cet élément :

- Susciter un climat propice à l'innovation, notamment en consolidant l'aide à l'appropriation et à la commercialisation de l'innovation par les entreprises afin qu'elles acquièrent un avantage technologique ou concurrentiel.
- Inciter les entreprises à accroître leurs infrastructures de recherche et d'innovation pour demeurer à l'avant-garde dans leur domaine.

L'accèsion des entreprises à la propriété intellectuelle est une phase importante de leur développement et de la consolidation de nouvelles occasions d'affaires.

Le programme Premier brevet, lancé en juillet 2015, a pour objectif d'augmenter le nombre d'entreprises protégeant leurs actifs en propriété intellectuelle. Il permet de stimuler l'engagement des PME dans cette voie stratégique. Depuis son lancement jusqu'à la fin de l'année financière, 109 demandes ont été soumises par les PME. Parmi celles-ci, 53 ont été acceptées pour un montant total d'aide financière accordée de 1,1 M\$ et 40 étaient en cours d'analyse au 31 mars 2016.

### Indicateurs de résultat

Nombre de PME soutenues dans une démarche de protection de la propriété intellectuelle

2015-2016	2014-2015
-----------	-----------

53

s. o.

Montant des investissements pour la réalisation de travaux en infrastructures de recherche et d'innovation (M\$)

116,3

71,9

Le Ministère a également pour mandat de faire accéder les organismes de recherche à des infrastructures d'envergure et à la fine pointe de la technologie. Les sommes accordées dans le cadre du Programme de soutien à la recherche, volet 2: soutien au financement d'infrastructures de recherche (PSRv2) et volet 3: cofinancement du Québec aux programmes de la Fondation canadienne pour l'innovation (PSRv3), sont les principaux outils financiers visant à appuyer ces projets. La disponibilité d'infrastructures de recherche à la fine pointe de la technologie est un indicateur de l'excellence en matière de recherche publique. Ces infrastructures favorisent la rétention et le recrutement de chercheurs ainsi que la formation de jeunes chercheurs. Elles permettent d'accroître la capacité de recherche des organismes et de mener des activités de recherche de calibre mondial. En 2015-2016, les montants accordés en nouveaux investissements étaient de 10,1 M\$ dans le cadre du PSRv2, avec 4 projets d'infrastructures, et de 106,2 M\$ dans le cadre du PSRv3, avec 141 projets d'infrastructures. Parmi ces derniers, 41 consistaient à financer des infrastructures pour de nouveaux chercheurs universitaires, soit 38 chercheurs débutants et 3 chercheurs d'expérience.

Élément

## CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES GÉNÉRATIONS D'INNOVATEURS

2

Le programme NovaScience contribue à l'émergence de nouvelles générations d'innovateurs en promouvant, notamment, la culture scientifique et technique ainsi que la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat auprès de la relève et en favorisant la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en science et en technologie.

En 2015-2016, le nombre d'activités en promotion de la science auprès de la relève s'élevait à 9 122. Ces activités ont pris différentes formes dont le mentorat, le parrainage, les ateliers éducatifs, les formations, les expérimentations, les défis, les concours, les visites, les journées carrières, les activités de médiation scientifique auprès de la population, la diffusion de contenus scientifiques sur Internet, les publications et les activités citoyennes.

### Indicateurs de résultat

Nombre d'activités en promotion de la science s'adressant à la relève

9 122

Nombre d'emplois créés grâce aux mesures de Stages d'innovation en entreprise et de Premier emploi en recherche

21

La nouvelle mesure Premier emploi en recherche a permis de créer immédiatement 21 emplois. Quant à la mesure Stage d'innovation en entreprise, il s'agit de stages qui se concrétiseront surtout en emplois en 2016-2017. Toutefois, le nombre réel d'emplois créés ou envisagés sera connu dans la prochaine année puisqu'il s'agit de la première année d'existence de cette mesure.

Élément

3

FAVORISER L'APPROPRIATION DU  
NUMÉRIQUE PAR LES ENTREPRISES

Action du PAGD liée à cet élément :

- Développer et mettre en place des stratégies ou des mesures, dont une stratégie de l'économie numérique, une stratégie de développement de l'aluminium et Créativité Québec.

Le Ministère a élaboré un plan d'action en économie numérique au cours de l'année 2015-2016 afin de favoriser l'appropriation du numérique par les entreprises. Le plan d'action a été rendu public au printemps 2016.

## FACILITER LES DÉMARCHES DES ENTREPRISES AUPRÈS DE L'ÉTAT

4

### Actions du PAGD liées à cet élément :

- Poursuivre les travaux d'allègement réglementaire et administratif et en assurer la coordination gouvernementale.
- Appuyer la réalisation d'investissements majeurs en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics et en élaborant des offres gouvernementales intégrées.
- Offrir aux entrepreneurs du Québec l'ensemble des services dispensés par l'État sous une même bannière, Entreprises Québec.

Le Ministère s'engage à faciliter les démarches des entreprises auprès de l'État en contribuant à réduire le coût des formalités administratives, en accompagnant les projets d'investissements industriels privés et en déployant Entreprises Québec.

Le gouvernement s'est donné comme objectif de réduire de 20 % le coût des formalités administratives des entreprises au cours de la période 2004-2015. C'est près d'une vingtaine de MO qui sont touchés par cette mesure et qui ont déposé, en 2012, un plan de réduction du coût des formalités. Les différentes mesures de réduction visent, notamment, l'amélioration de la prestation électronique, la diminution de la fréquence de production au gouvernement (p. ex. une fois par année plutôt que chaque trimestre) ou l'exemption de PME (p. ex. exemption des entreprises de dix employés et moins). Les résultats montrent que le coût des formalités a diminué de 19,6 % au cours de la période 2004-2014. La section 3.5 du présent rapport fournit des éléments d'information supplémentaires.

De plus, le Ministère a accompagné huit projets d'investissements industriels privés dans lesquels plusieurs MO étaient engagés. Il a coordonné l'élaboration d'offres gouvernementales intégrées. Cette action a maximisé les chances de concrétisation des projets d'investissement au Québec, s'inscrivait dans une démarche d'allègement du fardeau réglementaire et a contribué à l'émergence d'une relation collaborative entre les acteurs du développement économique au Québec.

### Indicateurs de résultat

Taux de réduction du coût des formalités administratives gouvernementales s'adressant aux entreprises (%)

19,6

Pourcentage de projets d'investissements industriels privés accompagnés (dans lesquels le Ministère ainsi que plusieurs autres MO sont interpellés) (%)

100

Taux de réalisation du déploiement de la bannière Entreprises Québec (%)

50

Les projets industriels accompagnés par le Ministère occupent des secteurs économiques d'importance pour le Québec, notamment l'énergie, ainsi que l'extraction et la transformation des métaux. Par son action auprès de ces entreprises, le Ministère a contribué à la réalisation de nouveaux projets industriels phares dans le paysage économique québécois.

Par ailleurs, la bannière Entreprises Québec a pour objectif de faciliter les rapports des entreprises avec l'État. Les cinq chantiers mis en place pour élaborer les outils et plans d'action ont terminé leurs travaux en décembre 2015, soit les communications, les processus et le support technologique, le site Web Entreprises Québec, le centre d'appels et la gestion du changement.

Le Ministère, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi qu'IQ ont poursuivi leurs travaux visant à valider les processus et à mesurer la performance. Ils ont notamment travaillé à la ZONE ENTREPRISE de Services Québec afin d'adapter le module de changement d'adresse en ligne qui est en fonction depuis novembre 2015. L'adhésion des ministères se fera de façon continue. Le module Service en ligne pour le démarrage d'une nouvelle entreprise est terminé à 90 %.

Élément

5

## PARTICIPER À LA NÉGOCIATION D'ACCORDS COMMERCIAUX ET FAIRE PROFITER LES ENTREPRISES DES OCCASIONS D'AFFAIRES QUI EN DÉCOULENT

### Action du PAGD liée à cet élément :

- Concourir à l'ouverture des marchés par la conclusion et la mise en œuvre d'accords de commerce.

En 2015-2016, le Ministère a participé à l'ensemble des négociations des accords de commerce internationaux en cours en faisant part au gouvernement fédéral des intérêts du Québec et des risques commerciaux liés à l'ouverture des marchés visés par ces accords, que ce soit par la facilitation de l'accès de nos entreprises à ces marchés ou par la venue de nouveaux compétiteurs sur le territoire québécois. À titre d'exemple, l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et le Partenariat transpacifique sont les deux accords les plus importants auxquels le Québec a participé.

### Indicateur de résultat

Pourcentage des dossiers de négociation d'accords commerciaux ou de litiges dans lesquels le Ministère est intervenu (%)

	2015-2016	2014-2015
	100	100

Le Ministère a également participé directement au renouvellement de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario. À toutes les étapes du processus, les négociateurs du Ministère ont défendu les intérêts du Québec et ont été présents à l'ensemble des rondes de négociation.

Enfin, le Ministère a participé à 100 % des négociations d'accords de commerce puisqu'il a la responsabilité des dossiers de politique commerciale, incluant les activités de négociation commerciale. De plus, tous les litiges en cours en 2015-2016, soit celui sur les succédanés de produits laitiers en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur et le litige entrepris par Lone Pine Resources en vertu de l'ALENA, ont été suivis par le Ministère.

Élément

6

## OPTIMISER LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT, NOTAMMENT QUANT AU MENTORAT ET À LA RELÈVE

Action du PAGD liée à cet élément :

- Renforcer le système entrepreneurial québécois et le soutien aux entrepreneurs.

Afin d'assurer sa mission de soutien au développement économique, le Ministère déploie une offre de service par l'entremise de différents organismes de soutien en entrepreneuriat. L'offre de service de ces organismes consiste à sensibiliser et à valoriser le métier d'entrepreneur, à développer les compétences entrepreneuriales des particuliers, ainsi qu'à offrir des services-conseils et des leviers de financement. Ces services visent la diminution des barrières à l'entrée pour le démarrage, ainsi que la croissance et la transmission d'entreprise. Parmi les obstacles rencontrés par les entrepreneurs, il y a ceux liés au genre, à l'âge, à l'origine ethnoculturelle et à l'immigration, au manque d'expérience, à l'absence de crédit, au manque de leadership et à la méconnaissance des processus de gestion dans des secteurs spécialisés, entre autres.

### Indicateur de résultat

Nombre d'entreprises et d'entrepreneurs ayant utilisé les services d'un organisme de soutien à l'entrepreneuriat

2015-2016

8 120

Au cours de l'année 2015-2016, 16 628 entrepreneurs<sup>1</sup> ont fréquenté les organismes soutenus par le Ministère à l'occasion d'événements, d'ateliers de formation et de diverses autres activités d'orientation ou de référencement. De ce nombre, 8 120 entrepreneurs ont profité d'un accompagnement en services-conseils, de soutien en mentorat ou d'un accompagnement financier. Ces services ont été livrés auprès de femmes entrepreneures, de jeunes entrepreneurs, d'entrepreneurs issus des communautés culturelles, de cédants et de repreneurs d'entreprises ou d'entrepreneurs ayant des difficultés d'accès aux sources de financement traditionnelles.

<sup>1</sup> Il s'agit du nombre d'entrepreneurs et d'entreprises ayant reçu un service. Toutefois, un même entrepreneur ou une même entreprise peuvent être comptabilisés plus d'une fois s'ils reçoivent plus d'un service.

## Élément

7

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT  
DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF  
PARTOUT AU QUÉBEC

## Action du PAGD liée à cet élément :

- Finaliser et mettre en œuvre le plan d'action gouvernemental en économie sociale.

Le Ministère a lancé, en mai 2015, le Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) 2015-2020, comprenant 23 mesures, et a amorcé, de concert avec ses partenaires, la mise en œuvre de la majorité des mesures qu'il comporte. Par exemple :

- Portrait statistique de l'économie sociale au Québec: l'Institut de la statistique du Québec a amorcé les travaux et un comité de pilotage a été mis sur pied afin de suivre l'évolution du mandat.
- Entente de partenariat pour le développement des coopératives: 76 nouvelles coopératives ont été créées et 2 770 coopératives non financières étaient actives au Québec.
- Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC): à la suite de l'appel de projets qui s'est terminé le 31 mars 2016, 17 projets ont été sélectionnés. Ils devraient bénéficier d'une aide totale de plus de 2 M\$.

## Indicateurs de résultat

Coût total des projets soutenus (M\$)

2015-2016<sup>2</sup>

45,0

Nombre d'emplois créés ou maintenus

1 029

- Mesures de capitalisation des entreprises d'économie sociale (prêts): trois mesures de capitalisation du PAGES ont contribué à créer ou à maintenir 1 029 emplois à temps complet dans les entreprises d'économie sociale et ont généré des investissements d'une valeur totale de 45 M\$:
  - Programme favorisant la capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES): sous la responsabilité d'IQ, ce programme a accordé 855 k\$ en prêts à huit projets.
  - Capitalisation du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ): le RISQ a accordé 2,7 M\$ en prêts à 82 projets.
  - Congé d'intérêt supplémentaire accordé à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale: la Fiducie a accordé 4,5 M\$ en prêts à 18 projets.

Enfin, le Ministère a signé des ententes avec 22 pôles régionaux d'économie sociale, dont 1,1 M\$ pour 2015-2016, afin de soutenir le développement de l'entrepreneuriat collectif sur leur territoire.

<sup>2</sup> Il s'agit des résultats des mesures de capitalisation uniquement.

Élément

8

## SOUTENIR LA PRODUCTIVITÉ PAR DES FORMATIONS ADAPTÉES ET DES INTERVENTIONS CIBLÉES EN ENTREPRISES

OVT

### Action du PAGD liée à cet élément :

- Accompagner les entreprises à fort potentiel de manière à favoriser leur croissance et ainsi soutenir l'emploi et la création de richesse dans chacune des régions du Québec.

Le Ministère a pour mandat de soutenir le développement des entreprises par la promotion et la transmission des meilleures pratiques d'affaires auprès des entreprises et des conseillers du Ministère. Il élabore et diffuse des formations et des outils et il collabore à l'élaboration et à la mise en œuvre de grands dossiers ministériels tels que la stratégie d'accélération de projets d'entreprises **performe**.

Afin d'appuyer les entreprises dans l'adoption de nouvelles pratiques d'affaires, des séances de formation «Meilleures pratiques d'affaires» (MPA) sont offertes aux PME québécoises. Ces séances, organisées en région par les directions régionales du Ministère, portent sur les sujets suivants : le coût de revient et la prise de décision stratégique, la gestion des ventes, l'innovation ouverte, la relève entrepreneuriale, le marketing Web, etc. En tout, 156 séances de formation ont été données au Québec en 2015-2016.

L'accompagnement conseil stratégique<sup>MC</sup> (ACS) consiste à analyser les différentes fonctions de l'entreprise (direction générale, gestion financière, production, ressources humaines, marketing et vente, technologies numériques et internationalisation) et à déterminer les priorités d'intervention pour chacune, en tenant compte des défis et des besoins existants. Les conseillers du Ministère mettent leur expertise au service des entreprises pour offrir cette intervention personnalisée, complète et efficace. En 2015-2016, 183 ACS complets (5 ou 7 fonctions) ont été réalisés.

### Indicateurs de résultat

Nombre d'interventions effectuées auprès des entreprises, des MO et d'autres partenaires

2015-2016

1 203

Nombre d'entreprises ayant été accompagnées ou soutenues pour accélérer leurs projets d'entreprise ou pour mettre en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables

93

De plus, 486 conseils de gestion spécialisés ont été donnés au bénéfice d'entreprises.

Le Ministère a réalisé 276 interventions auprès de 30 organismes d'intermédiation en innovation et 109 PME ainsi que 102 activités dont des missions et des accueils. Ces initiatives favorisent notamment le développement technologique industriel et la participation des entreprises et des centres de recherche québécois à des initiatives internationales clés en innovation.

Lancée le 12 février 2015, la stratégie d'accélération de projets d'entreprises **performe** a pour objectifs :

- d'accélérer la réalisation de projets d'innovation ou d'exportation, ou les deux;
- d'adapter l'intervention du gouvernement au contexte et aux besoins particuliers des PME innovatrices et exportatrices;
- de simplifier l'accès au capital.

Dans le cadre de la stratégie **performe**, 93 entreprises ont vu leurs projets priorisés.

## Élément

CONTRIBUER À L'AUGMENTATION  
DES EXPORTATIONS

## Actions du PAGD liées à cet élément :

- Coordonner les différents intervenants impliqués dans la promotion et la prospection des investissements étrangers.
- Soutenir le développement international des entreprises et les accompagner dans leurs démarches visant les marchés hors Québec, notamment en promouvant à l'étranger les produits et les services québécois et en coordonnant les activités des ministères et organismes concernés.

L'un des défis du Québec est de réussir à se positionner avantageusement sur le plan économique dans un contexte de vive concurrence mondiale. Afin d'aider les entreprises à pénétrer de nouveaux marchés et à accroître leurs exportations, le Ministère offre divers services aux entreprises, dont de l'accompagnement-conseil au Québec et à l'étranger, de l'aide financière, des séminaires sur les marchés et de la veille d'occasions d'affaires internationales. De plus, 52 missions commerciales à l'extérieur du Québec ont permis d'appuyer 518 entreprises participantes et 12 accueils d'acheteurs qui ont permis d'accompagner 151 entreprises.

En 2015-2016, le Ministère a appuyé 2 938<sup>3</sup> entreprises dans leur exploration de marchés, soit 507 entreprises au moyen d'une aide financière et 2 431 entreprises au moyen de services d'accompagnement-conseil ou d'événements organisés par le Ministère et ses partenaires (missions, accueils, séminaires).

## Indicateurs de résultat

Nombre d'entreprises appuyées  
sur les marchés hors Québec

2015-2016

2 938

2014-2015

2 551

Ventes fermes générées (M\$)

312

294

## De ce nombre :

- 931 ont été appuyées sur les marchés d'Amérique du Nord;
- 596 ont été appuyées sur les marchés d'Asie et d'Océanie;
- 501 ont été appuyées sur les marchés d'Europe;
- 288 ont été appuyées sur les marchés d'Amérique latine;
- 115 ont été appuyées sur les marchés d'Afrique et du Moyen-Orient.

L'ensemble des interventions en développement de marchés réalisées par le Ministère et ses partenaires a, entre autres, permis aux entreprises du Québec de signer des ententes avec 143 intermédiaires de vente, de conclure 99 accords industriels et de générer plus de 312 M\$ de ventes fermes en 2015-2016<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Il s'agit du nombre d'entreprises qui ont reçu au moins un service (p. ex. accompagnement-conseil, participation à une mission, etc.) sur un marché. Un marché correspond à un pays, sauf pour les États-Unis qui sont divisés en cinq marchés et la Chine qui est divisée en deux marchés. Par exemple, une entreprise ayant reçu plusieurs services sur le même marché n'a été comptabilisée qu'une fois, mais une entreprise qui a reçu des services sur plusieurs marchés a été comptabilisée pour chacun des marchés différents. Les entreprises ayant reçu de l'aide financière à l'exportation ont aussi été comptabilisées.

<sup>4</sup> Les résultats annuels sont calculés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016. L'information recueillie peut parfois faire suite à des projets réalisés dans des années antérieures, mais correspond toujours à des résultats atteints ou connus dans l'année courante.

## SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT, DES SECTEURS INDUSTRIELS, DES PÔLES, DES GRAPPES ET DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE



### Actions du PAGD liées à cet élément :

- Contribuer aux stratégies gouvernementales de développement économique.
- Développer et mettre en place des stratégies ou des mesures, dont une stratégie de l'économie numérique, une stratégie de développement de l'aluminium et Créativité Québec.
- Maximiser les synergies industrielles par le biais de projets mobilisateurs en innovation.
- Poursuivre la mise en œuvre et le renouvellement des stratégies, des pôles et des créneaux d'excellence et l'appui aux grappes industrielles.

Le Ministère a appuyé ou mis en œuvre douze initiatives structurantes de développement des secteurs industriels. Ces initiatives abordent plusieurs priorités gouvernementales en matière de développement économique. Il s'agit de la Stratégie maritime, du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, du projet mobilisateur de l'avion plus écologique - phase 2, de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium, de la grappe métropolitaine de la Mode, du groupe de travail sur les sciences de la vie, de PME 2.0, de consultations dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'aérospatiale et du Plan d'action en économie numérique ainsi que de trois missions économiques sectorielles.

Le Ministère a poursuivi l'appui aux pôles et créneaux d'excellence dans le cadre de la démarche ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement), une stratégie gouvernementale de développement économique régional qui vise à positionner les régions du Québec comme le siège de compétences industrielles spécifiques reconnues en Amérique et dans le monde. Au 31 mars 2016, 35 créneaux et un pôle d'excellence étaient actifs au sein de la démarche ACCORD.

### Indicateurs de résultat

	2015-2016
Nombre de projets ou d'organismes soutenus	158
Aide financière accordée (M\$)	9,6
Coût total des projets (M\$)	45,4
Nombre d'initiatives structurantes élaborées, appuyées ou mises en œuvre pour le développement des secteurs industriels	12

Au total, 4 976 entreprises étaient dans le périmètre des créneaux et du pôle d'excellence, et près de 550 entreprises participaient activement à la gouvernance de la démarche au sein des comités régionaux ACCORD et des comités de créneau.

Par ailleurs, le Ministère a soutenu les activités de huit grappes industrielles réunissant les entreprises des secteurs stratégiques du Québec, tels que l'aérospatiale, les sciences de la vie, les technologies de l'information et les technologies vertes.

De plus, le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence (PADS) ainsi que le Programme Exportation ont permis de soutenir des activités et des projets de pôles, de créneaux, de grappes et d'autres organismes sectoriels. En 2015-2016, un montant de 9,6 M\$ a été accordé dans le cadre de ces programmes en appui à 158 actions, pour des projets collaboratifs totalisant 45,4 M\$.

## Élément

11

## FAVORISER LA CONCRÉTISATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS

## Actions du PAGD liées à cet élément :

- Contribuer aux stratégies gouvernementales de développement économique.
- Soutenir des projets d'innovation et d'investissements privés, notamment ceux liés à la mise en œuvre du Plan Nord et ceux contribuant à la réduction des gaz à effet de serre.

Afin de favoriser la réalisation de projets d'investissement ou d'innovation, le Ministère a accordé, au cours de l'année 2015-2016, dans le cadre des programmes ESSOR et Créativité Québec, 187,2 M\$ d'aide financière à 49 projets. Le coût total des projets soutenus est de 717,5 M\$ et l'aide gouvernementale a favorisé la création ou la sauvegarde de plus de 3 500 emplois. L'effet de levier de l'intervention du Ministère est de 2,8. De plus, 94 % de l'aide accordée était sous une forme autre que la subvention.

## Indicateurs de résultat

	2015-2016
Nombre de projets d'investissement ou d'innovation soutenus	49
Aide financière accordée (M\$)	187,2
Coût total des projets (M\$)	717,5
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés	3 536

L'action du Ministère visait également à soutenir des projets d'investissement majeurs créateurs de richesse et d'emplois pour le Québec et ses régions. Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère est intervenu financièrement auprès de dix projets d'investissement, leur apportant en tout une aide de 1 612,5 M\$, dont un montant de 1 298,7 M\$ accordé à Bombardier. Le coût total des projets soutenus s'élève à 2 172,1 M\$ et le soutien gouvernemental a permis d'assurer la création ou la sauvegarde de près de 2 000 emplois. De plus, 98 % de l'aide accordée était sous une forme autre que la subvention.

## Indicateurs de résultat

	2015-2016
Nombre de projets d'investissement majeurs soutenus	10
Aide financière accordée (M\$)	1 612,5
Coût total des projets (M\$)	2 172,1
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés	1 981

## Actions du PAGD liées à cet élément :

- Accompagner les entreprises à fort potentiel de manière à favoriser leur croissance et ainsi soutenir l'emploi et la création de richesse dans chacune des régions du Québec.
- Faciliter la relance d'entreprises faisant face à des difficultés.
- Favoriser la diversification économique des territoires touchés par la fermeture ou la diminution des activités d'une entreprise, en poursuivant notamment la mise en œuvre du Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie, du Fonds de diversification économique de la MRC des Sources ainsi que le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic.

Afin de faciliter la relance d'entreprises qui éprouvent des difficultés, le Ministère a soutenu, au cours de l'année 2015-2016, 27 projets, leur accordant en tout une aide de 16,4 M\$. La valeur totale de ces projets atteint 36,4 M\$ et le soutien gouvernemental a permis d'assurer la sauvegarde de plus de 1 000 emplois. Ces montants ont notamment servi à la réalisation d'études et de plans de redressement, ou encore au soutien temporaire d'entreprises stratégiques traversant une situation économique difficile. L'effet de levier de l'intervention du Ministère est de 1,2. De plus, 97 % de l'aide accordée était sous une forme autre que la subvention.

Indicateurs de résultat	2015-2016	2014-2015
Nombre de projets de relance soutenus	27	25
Aide financière accordée (M\$)	16,4	20,3
Coût total des projets (M\$)	36,4	27,3
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés	1 060	1 683

Également, le gouvernement du Québec a collaboré à la concrétisation de projets de diversification économique des territoires touchés par la fermeture ou la diminution des activités d'une entreprise, notamment :

- Le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie était doté d'une enveloppe de 200 M\$. Au cours de l'année, ce fonds a permis 72 interventions financières de l'ordre de 24,2 M\$ et la réalisation d'investissements de 154,0 M\$, en plus de créer et de maintenir 726 emplois.
- Le Fonds de diversification économique de la MRC des Sources a été doté d'une enveloppe de 50 M\$. Au cours de l'année, ce fonds a permis 13 interventions financières totalisant 1,1 M\$ et la réalisation d'investissements de 2,4 M\$, en plus de créer et de maintenir 27 emplois.
- Le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic a été doté d'une enveloppe de 10 M\$. Au cours de l'année, ce fonds a permis quatre interventions financières totalisant 0,4 M\$ et la réalisation d'investissements de 0,8 M\$, en plus de créer et de maintenir deux emplois.

- Le Fonds d'aide aux initiatives régionales pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a été doté d'une enveloppe de 30 M\$ sur cinq ans (2013-2018). Au cours de l'année, l'aide accordée de 6,3 M\$ a permis 105 interventions financières et la réalisation d'investissements de 41,9 M\$.

Indicateurs de résultat	2015-2016	2014-2015
Nombre de projets de diversification soutenus	194	220
Aide financière accordée (M\$)	32,0	29,1
Coût total des projets réalisés (M\$)	199,1	157,4
Effet de levier	5,2	4,4

## METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES FAVORISANT DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES EFFICIENTES, MOBILISATRICES ET INNOVANTES

### Actions du PAGD liées à cet élément :

- Poursuivre la mise en œuvre de nouveaux services en prestation électronique.
- Poursuivre la mise en place de tableaux de bord électroniques de gestion qui faciliteront le suivi des indicateurs en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

Les changements de structures du Ministère, au cours des dernières années, permettent de constater l'importance et les bénéfices de la mise en place de pratiques organisationnelles efficaces, mobilisatrices et innovantes.

Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a poursuivi la création et l'implantation de tableaux de bord électroniques de gestion afin de rendre facilement disponible l'information de gestion aux cadres, et ce, en regard des ressources financières, humaines, matérielles, documentaires et informationnelles. Ces outils permettent de mesurer l'atteinte des résultats, de donner l'état de situation actuel de certains dossiers, d'anticiper des situations ou des événements et de faciliter la prise de décision. L'intelligence d'affaires vise à présenter, sous forme de tableaux de bord et de rapports, de l'information de gestion basée sur des indicateurs. Elle permet de mesurer des résultats, de dresser des portraits actualisés des dossiers en cours, d'anticiper les situations ou les événements problématiques qui requièrent des actions correctrices rapides et de faciliter ainsi la prise de décision.

### Indicateur de résultat

Nombre d'actions, d'outils et de processus développés pour soutenir les enjeux organisationnels et mieux répondre aux besoins des clientèles

2015-2016

19

Toujours dans le but d'améliorer sa performance organisationnelle, le Ministère a entrepris, dans la dernière année, l'élaboration d'une architecture d'affaires de l'ensemble de ses secteurs d'activité. Celle-ci a pour objectif de déterminer les processus internes à optimiser, de même que les services à informatiser ou à rendre accessibles en ligne. En fonction des besoins relevés, l'organisation a amorcé un projet pilote de service en ligne pour un programme d'aide financière qui sera mis en place au cours des deux prochaines années.

Également, les processus internes de gestion contractuelle ont été mis à jour afin d'y inclure les spécificités de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, de même que celles de la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics. Les améliorations effectuées visent à aider la clientèle interne du Ministère à mieux comprendre les règles d'adjudication, les différents seuils d'autorisation ainsi que les processus d'autorisation et de cheminement des dossiers administratifs.

---

Le Ministère a aussi implanté des systèmes d'information afin de mieux gérer et de simplifier certains des processus, tout en visant une gestion responsable des ressources. Ces systèmes sont liés à la gestion des demandes et des incidents pour la clientèle interne du Ministère, à la gestion des ressources affectées à la réalisation des projets informatiques ainsi qu'à la gestion du rendement des employés.

Enfin, dans un souci de saine gestion, le Ministère a mis en place un comité permanent de révision des processus organisationnels. Son mandat est d'analyser, de conseiller et de recommander des stratégies, des initiatives ou des plans d'action concernant divers aspects de la gestion ministérielle afin d'assurer une cohésion des actions au sein des différents secteurs du Ministère.

Élément

14

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES  
MESURES ET DES PROGRAMMES  
GOUVERNEMENTAUX D'AIDE  
AU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE POUR UNE  
MEILLEURE INTERVENTION  
ET UNE PERFORMANCE  
ORGANISATIONNELLE ACCRUE

Action du PAGD liée à cet élément :

- Réaliser le plan annuel d'évaluation de programmes.

En 2015-2016, le Ministère a diffusé sa politique d'évaluation de programmes. Il a parallèlement réalisé 20 évaluations d'organismes d'aide à l'innovation des entreprises ainsi que l'évaluation à mi-parcours du Fonds de diversification économique de la MRC des Sources. Il a aussi présidé la Table sur l'aide financière au développement économique.

Concernant les évaluations de 20 organismes d'aide à l'innovation, l'aide financière a été jugée efficiente; les résultats valent l'investissement. Les résumés des rapports peuvent être consultés sur le site Internet du Ministère. Par ailleurs, les résultats des organismes sont à la hauteur des attentes. Sur les organismes évalués, 18 ont montré une performance jugée satisfaisante par rapport aux résultats ciblés.

Concernant l'évaluation à mi-parcours du Fonds de diversification économique de la MRC des Sources, il a été constaté que les normes et les modalités de gestion du Fonds apparaissent adéquates et relativement efficaces pour répondre aux besoins de diversification de la MRC. À mi-parcours, les interventions ont été réalisées essentiellement dans des secteurs de diversification priorités et elles sont cohérentes avec les orientations de la Stratégie de diversification économique du territoire de la MRC des Sources.

Indicateur de résultat

Nombre d'organismes, de mesures  
et de programmes évalués

2015-2016	2014-2015
21	8

Au final, les constats qui se dégagent des 21 évaluations réalisées en 2015-2016 contribuent à déterminer des pistes d'amélioration qui se traduisent généralement par de nouvelles attentes à l'égard des organismes financés ou par des cibles plus ambitieuses pour ces derniers.

Enfin, dans la foulée des travaux de la Commission de révision permanente des programmes, la Table sur l'aide financière au développement économique a poursuivi son mandat d'analyse de l'organisation et de la nature de l'intervention en matière de développement économique. Selon l'échéancier actuel, les premiers rapports sur la révision des programmes d'aide ou des organismes d'innovation seront déposés aux autorités gouvernementales au cours de l'année 2016-2017.

## SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA COHÉRENCE DES ACTIONS GOUVERNEMENTALES POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

### Actions du PAGD liées à cet élément :

- Promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes.
- Assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La mission du Secrétariat à la condition féminine consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour ce faire, le SCF :

- fournit l'expertise professionnelle et le soutien administratif nécessaires à la réalisation du mandat de la ministre responsable de la Condition féminine;
- coordonne et assure le suivi des actions gouvernementales en matière d'égalité des sexes et assume la responsabilité de l'application de certaines mesures;
- octroie du financement aux organismes du milieu afin de favoriser l'atteinte de l'égalité;
- entretient des liens avec les groupes de femmes et le milieu de la recherche universitaire pour bien saisir les réalités, les préoccupations et les aspirations des Québécoises;

- conseille le gouvernement pour assurer le rayonnement du Québec sur les scènes intergouvernementale canadienne et internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- produit des analyses, recherche des solutions novatrices et joint ses efforts à ceux de nombreux groupes de travail pour que le Québec demeure progressiste en cette matière.

Par ailleurs, l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut se réaliser sans la participation engagée des différents acteurs de la société, et ce, conformément à l'un des mandats de la ministre responsable de la Condition féminine, qui est de sensibiliser, d'encourager et de soutenir les instances nationales, régionales et locales afin que cette égalité et le respect des droits des femmes soient pleinement pris en compte dans leurs actions.

## Principaux résultats en 2015-2016

### Démarche de consultation

Le SCF a lancé, à l'automne 2015, la démarche de consultation «Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes», visant à renouveler les interventions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette démarche a proposé une diversité d'occasions de consultation aux personnes et organismes concernés par l'égalité entre les femmes et les hommes. À cet effet, les rencontres de consultation tenues entre octobre 2015 et mars 2016 ont permis d'entendre près de 80 organismes de divers horizons et de différentes régions. En plus de ces rencontres, une consultation grand public a été menée sur le site Internet du SCF. Afin d'alimenter la réflexion, le Secrétariat a rendu disponible un cahier de consultation présentant des données statistiques ainsi que certains grands enjeux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Au terme de cette consultation, le gouvernement sera en mesure de déposer une nouvelle Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le gouvernement a également tenu, en collaboration avec les partis d'opposition, un forum itinérant en matière de violences sexuelles. Le SCF a organisé trois journées de consultation en juin et septembre 2015, dans trois villes différentes, et il a élaboré un cahier de consultation afin d'alimenter la réflexion des personnes participantes. Au total, lors de ce forum, 72 organismes ont fait connaître leurs points de vue sur les façons de prévenir et de contrer les agressions sexuelles. Une consultation en ligne a aussi été réalisée entre mai et septembre 2015. Cette démarche a été réalisée à la suite de l'adoption d'une motion par les parlementaires de l'Assemblée nationale le 25 novembre 2014. La consultation a contribué aux travaux menant à l'élaboration de la nouvelle Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles. Cette stratégie permettra de réaliser des actions structurantes en matière de prévention et de lutte contre les agressions et l'exploitation sexuelles.

### Violence faite aux femmes

Une deuxième prolongation du Plan d'action en matière d'agression sexuelle 2008-2013 a été annoncée en février 2015 ainsi que l'élaboration de nouvelles mesures en la matière. Le SCF a aussi poursuivi la coordination du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2012-2017.

Par ailleurs, le SCF a accordé du financement à trois projets dans le cadre des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, édition 2015, soit ceux du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et du Comité des 12 jours d'action, pour un montant total de 34 k\$.

Enfin, le SCF a accordé du financement à d'autres projets liés à la lutte contre la violence faite aux femmes, dont les suivants :

- Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle: 70 k\$ pour le projet «Sortir de la prostitution, sortir la prostitution de soi: un processus»;
- Centre Cyber-aide: 5 k\$ pour la création d'un guide d'utilisation saine et sécuritaire des technologies de l'information et de la communication dans le but de sensibiliser à la cyberdépendance, à la cyberintimidation, à la pornographie juvénile et à l'hypersexualisation de l'espace public;
- Carrefour sécurité en violence conjugale: 75 k\$ afin d'évaluer le modèle d'actions intersectorielles, dans le cadre d'un projet pilote.

### Poursuite du financement à des projets structurants

Afin de soutenir le travail des partenaires, le SCF a accordé du financement à des organismes, notamment à des groupes de femmes, pour la réalisation de projets porteurs sur le territoire :

- Soutien financier accordé aux 17 tables régionales de groupes de femmes et à leur réseau pour les aider à établir des partenariats locaux et régionaux en vue de mener des actions structurantes pour l'égalité, pour un montant de 360 k\$;
- Soutien financier accordé à 16 projets dans le cadre du programme « À égalité pour décider 2015-2016 », pour un montant de 500 k\$;
- Soutien financier accordé à 25 projets locaux et régionaux dans le cadre du programme de soutien financier à des initiatives de partenariat-égalité entre les femmes et les hommes, pour un montant de 1,7 M\$;
- Conclusion d'ententes avec les trois territoires du Nord-du-Québec, pour un montant de 133 k\$;
- Renouvellement de l'entente avec le Groupe Femmes, Politique et Démocratie, pour un montant de 300 k\$;
- Conclusion d'une entente avec le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail pour les organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine, pour un montant de 200 k\$.

### Prix Égalité Thérèse-Casgrain 2016

Depuis 2007, le gouvernement du Québec souligne le dynamisme des personnes et la vitalité des organismes québécois qui posent des gestes quotidiens en faveur de l'égalité entre les sexes, en leur remettant le prix Égalité, désormais prix Égalité Thérèse-Casgrain. Ce changement a été annoncé en avril 2015 à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des femmes au Québec afin d'honorer et de perpétuer la mémoire d'une femme qui a œuvré pour faire avancer la cause de l'égalité entre les femmes et les hommes. La cérémonie s'est tenue à l'Assemblée nationale en mars 2016.

### Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée

Le SCF a réalisé le bilan du plan d'action de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée (CHIC). Le document a été rendu public en juin 2015 et est disponible sur le site Internet du SCF. Afin de poursuivre les travaux de la CHIC, la ministre responsable de la Condition féminine d'alors, M<sup>me</sup> Stéphanie Vallée, a annoncé la nomination de M<sup>me</sup> Ève-Marie Lortie, animatrice, à titre de coprésidente du comité de la CHIC avec M. Howard Steiger, psychiatre et directeur du continuum des troubles de l'alimentation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas et coprésident de la CHIC depuis ses débuts. La CHIC se veut un engagement collectif pour un projet de société accueillant la diversité corporelle. Celle-ci s'exprime par une représentation plus réaliste des personnes. Aussi, elle encourage la diffusion d'images de personnes d'âges, de grandeurs, de grosseurs et d'origines culturelles variés.



3

**RÉSULTATS LIÉS AUX  
SERVICES AUX CITOYENS  
ET AUX ACTIVITÉS  
INSTITUTIONNELLES**

### 3.1 DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La Déclaration de services aux citoyens montre l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à ses clientèles et à améliorer ces services de façon continue. Nos engagements portent sur :

- l'accessibilité des services;
- l'accueil par un personnel courtois, professionnel et respectueux;
- le traitement rigoureux des demandes;
- l'amélioration continue des services selon les besoins de la clientèle.

Par ailleurs, le Ministère a entamé des travaux de renouvellement de sa déclaration de services aux citoyens en 2015-2016.

#### Site Internet

Pour la conception de son site Internet, le Ministère a préconisé une approche axée sur la clientèle. Ainsi, le visiteur navigue dans le site selon son profil et ses sujets de prédilection. L'objectif principal de cette approche est de faciliter l'accès à l'information et aux services du Ministère. L'information est donc structurée pour répondre directement aux besoins de la clientèle en lui permettant d'atteindre rapidement les pages portant sur les programmes, les services et les activités du Ministère. Le tableau suivant présente la fréquentation du site Internet du Ministère.

	2015-2016	2014-2015
Nombre de visites	1 584 131	1 433 910
Nombre de pages vues	28 375 281	24 082 506
Nombre de fichiers téléchargés	648 365	402 906
Moyenne de visites mensuelles	132 011	119 493
Moyenne de visites quotidiennes	4 328	3 929
Nombre de pages vues par visite <sup>5</sup>	17,72	16,31

Le site comporte également un grand nombre de fils RSS spécialisés qui permettent à la clientèle de s'abonner à l'information qui l'intéresse, par exemple selon un secteur d'activité ou une région. Les ajouts au site étant directement relayés par les flux RSS, il est facile pour la clientèle de se tenir informée. Pour 2015-2016, le nombre total de pages vues après un renvoi par les fils RSS se chiffrait à 97 590, et ce, pour 4 452 pages différentes.

Il convient également de souligner la poursuite du développement et de la mise en ligne de plusieurs formulaires en format dynamique. Cette pratique constitue une grande amélioration, car elle facilite de beaucoup l'utilisation des formulaires et simplifie l'accès aux services.

<sup>5</sup> Le nombre de pages vues par visite est calculé à partir des moyennes mensuelles de pages vues.

Enfin, le Ministère enrichit régulièrement son site et assure une présence dans les médias sociaux par la diffusion d'actualités ainsi que par la promotion d'activités de formation, de perfectionnement et de maillage à l'intention de sa clientèle. Au 31 mars 2016, le Ministère avait 9 185 abonnés sur son compte Twitter et 4 674 sur le réseau LinkedIn. De plus, le nombre de visites provenant des médias sociaux a été de 133 363 pages vues, et ce, pour 6 169 pages différentes.

### Mesure de la satisfaction des clientèles

Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a procédé à l'évaluation de 20 organismes d'aide à l'innovation. Au bilan, 92 % des répondants sondés, soit 1 587 des 1 722 répondants, ont dit être très satisfaits ou assez satisfaits des services offerts par les organismes financés par le Ministère.

## 3.2 PLAINTES

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 31 mars 2016, le Ministère a reçu et traité deux plaintes. Les demandes ont été consignées dans un registre et une réponse écrite a été transmise aux requérants dans un délai raisonnable.

## 3.3 APPLICATION DES LOIS

### Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux

Le Ministère est responsable de l'administration de l'application de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux. À cet égard, le Ministère effectue des inspections, qui peuvent conduire à des constats d'infraction. De plus, il est responsable du traitement des demandes de dérogation. Il reçoit aussi des plaintes du public et il répond à des demandes de renseignements par téléphone. Afin d'informer le grand public des dispositions de la Loi, le Ministère diffuse, dans les jours qui précèdent un jour férié, un communiqué de presse sur son site Internet et sur le fil de presse CNW.

	2015-2016 <sup>6</sup>	2014-2015
Nombre d'inspections	728	1 611
Nombre d'infractions	122	243
Nombre de plaintes	26	66
Nombre de demandes de renseignements par téléphone	583	1 110
Nombre de dossiers de demande de dérogation où un avis a été émis, positif ou négatif		
Article 12 (zone limitrophe)	2	1
Article 13 (zone touristique)	20	15
Article 14 (événement spécial)	23	22

<sup>6</sup> La diminution du nombre d'infractions, de plaintes et de demandes de renseignements par téléphone en 2015-2016 découle notamment de la création de nouvelles zones touristiques.

## Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés

Le Ministère est responsable de l'administration de l'application de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés. Ce faisant, il délivre ou renouvelle des permis de rembourrage, en plus de mener des interventions sous forme d'inspections et d'échanges de courriels ou de lettres afin de susciter des renouvellements ou de nouveaux permis. De plus, le Ministère répond à des demandes de renseignements par téléphone.

	2015-2016	2014-2015
Nombre de permis de rembourrage délivrés ou renouvelés	5 919	5 718
Revenus générés par la délivrance ou le renouvellement de permis de rembourrage (M\$)	1,9 <sup>7</sup>	1,7
Pourcentage des revenus de permis payés en ligne (%)	52,7	48,9
Nombre d'interventions auprès d'entreprises (inspections, etc.)	25	161 <sup>8</sup>
Nombre de permis émis à la suite des interventions	30	106
Nombre de demandes de renseignements par téléphone	619	939

## Loi sur les coopératives

Le Ministère est responsable de l'application de la Loi sur les coopératives. Annuellement, il délivre des statuts de constitution, de fusion et de continuation. Il procède également à la modification de statuts, à la dissolution par liquidation, à la dissolution par décret et à la révocation de dissolution par décret. Enfin, le Ministère délivre des certificats de régularité.

	2015-2016	2014-2015
Nombre de statuts de constitution délivrés	76	97
Nombre de statuts de fusion ordinaire délivrés	1	1
Nombre de statuts de fusion par absorption délivrés	3	3
Nombre de statuts de fusion entre une coopérative et une société par actions délivrés	1	1
Nombre de statuts de continuation d'une personne morale (OBNL) en coopérative délivrés	4	2
Nombre de statuts de continuation de sociétés par actions en coopératives délivrés	0	1
Nombre de modifications de statuts	18	29
Nombre de dissolutions par liquidation	60	50
Nombre de dissolutions par décret	187 <sup>9</sup>	0
Nombre de révocations de dissolution par décret	23	10
Nombre de certificats de régularité délivrés	15	23

<sup>7</sup> Les revenus sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

<sup>8</sup> En 2014-2015, le Ministère a mené une opération de veille dans le secteur du rembourrage, ce qui explique le nombre particulièrement élevé d'interventions auprès d'entreprises.

<sup>9</sup> Une opération de rattrapage effectuée en 2015-2016 a eu pour effet d'entraîner un volume important de dissolutions.

## Loi sur le Régime d'investissement coopératif et Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales

Le Ministère est responsable de l'application de la Loi sur le Régime d'investissement coopératif et de l'administration des paramètres sectoriels prévus à l'annexe C de la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales. Il délivre des certificats d'admissibilité et en révoque. Les coopératives titulaires d'un certificat valide font l'objet d'un suivi administratif par le Ministère, comme le requiert la Loi sur le Régime d'investissement coopératif. De plus, il délivre des attestations permanentes d'admissibilité à la Ristourne à impôt différé.

### Régime d'investissement coopératif (RIC)

	2015-2016	2014-2015
Nombre de certificats d'admissibilité délivrés	10	10
Nombre de certificats d'admissibilité révoqués	13	12
Nombre de coopératives titulaires d'un certificat valide au 31 mars <sup>10</sup>	173	181

### Ristourne à impôt différé (RID)

	2015-2016	2014-2015
Nombre d'attestations permanentes d'admissibilité à la Ristourne à impôt différé délivrées	0	5
Nombre total de coopératives titulaires d'une attestation d'admissibilité à la Ristourne à impôt différé permanente au 31 mars	28	28

## 3.4 MESURES FISCALES

### Crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement

Le chapitre I de la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales prévoit que le Ministère délivre les attestations d'activité requises pour qu'une société puisse obtenir le crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement. Cette mesure se divise en deux volets. Le volet design industriel vise à encourager les fabricants québécois à utiliser le design industriel pour améliorer leur compétitivité sur le marché. Le volet design de mode, pour sa part, vise à encourager les entreprises québécoises à utiliser le design de mode pour améliorer leur compétitivité sur le marché.

	2015-2016	2014-2015
Nombre d'attestations d'activité émises	436	429
Nombre d'entreprises ayant reçu des attestations d'activité <sup>11</sup>	341	373

<sup>10</sup> Le nombre de coopératives titulaires d'un certificat valide au 31 mars prend en compte, notamment, les certificats nouvellement délivrés, les extensions de certificats existants, les certificats révoqués ainsi que les certificats retranchés lors d'une fusion de coopératives.

<sup>11</sup> Une entreprise peut recevoir une attestation pour des activités à l'interne et une attestation pour des activités à l'externe au cours d'un même exercice financier, ce qui explique que le nombre d'attestations d'activité soit plus élevé que le nombre d'entreprises. Il est ainsi possible que le Ministère émette jusqu'à quatre attestations d'activité pour une même entreprise pour le volet mode et jusqu'à quatre attestations d'activité pour le volet industriel, et ce, au cours d'une même année. Enfin, certaines entreprises reçoivent des attestations d'activité pour le volet mode et pour le volet industriel. Par ailleurs, l'entreprise dispose d'un maximum de 18 mois après son exercice financier, ou trois mois suivants la délivrance de l'attestation, pour remettre à Revenu Québec sa ou ses attestations d'activité afin de réclamer son crédit d'impôt.

## Crédit d'impôt pour l'industrie maritime

La Loi sur les impôts (articles 1029.8.36.55 et 1029.8.36.55.1) prévoit que le Ministère délivre les certificats requis afin qu'une société puisse obtenir le crédit d'impôt pour la construction ou la transformation d'un navire. Ce certificat atteste que la société et le navire sont admissibles au sens des dispositions de la section II du chapitre IX de la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales. Selon cette même loi, le Ministère peut également délivrer des certificats de sous-traitance attestant que des travaux, relatifs à la construction ou à la transformation d'un navire admissible, nécessitent une main-d'œuvre québécoise représentant plus de 50 % de leur valeur contractuelle.

	2015-2016	2014-2015
Nombre de nouveaux certificats de navires émis	6	5
Nombre de certificats de navires modifiés	3	8
Nombre total de certificats de navires traités au 31 mars	9	13

## DES CRÉDITS D'IMPÔT POUR ENCOURAGER LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL

### Crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé

Ce crédit d'impôt a pour but de favoriser la réalisation de travaux de recherche de nature précompétitive au Québec. Ceux-ci doivent être réalisés dans le contexte d'un partenariat entre au moins deux entreprises du secteur privé. La mesure permet à une société qui possède une attestation de projet de recherche, de bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable. Ce crédit représente 14 % des dépenses admissibles de recherche et développement effectuées au Québec, selon les définitions fiscales en vigueur pour une grande entreprise, proportion qui passe à 30 % pour une PME sous contrôle canadien.

	2015-2016	2014-2015
Nombre total de nouvelles demandes d'attestation de projet de recherche et de demandes de modification d'attestation reçues	17	13
Nombre de nouvelles demandes d'attestation de projet de recherche acceptées	8	7
Nombre de demandes de modification d'attestations acceptées	7	4
Nombre total d'attestations émises (y compris les attestations modifiées)	28	22
Dépenses de recherche totales estimées pour la durée des projets (M\$)	110	50

## Crédit d'impôt pour la recherche universitaire ou la recherche effectuée par un centre de recherche public ou un consortium de recherche, et crédit d'impôt relatif aux cotisations et aux droits versés à un consortium de recherche

L'objectif est d'inciter les entreprises d'un même secteur ou de secteurs d'activité connexes à faire partie de consortiums de recherche précompétitive ou à procéder à leur création afin de réaliser, en commun, des activités de recherche précompétitive au Québec. Un consortium de recherche désigne un centre de recherche privé à but non lucratif qui est constitué au Canada et dont les membres exploitent des entreprises dans un même secteur d'activité ou dans des secteurs d'activité connexes. Les sept consortiums de recherche accrédités par le Ministère pour 2015-2016 sont les suivants :

- Centre de recherche sur les grains (CEROM);
- Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc. (Centre ACER);
- Centre des technologies du gaz naturel (CTGN);
- Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM);
- Consortium de recherche minérale (COREM);
- Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale (CRFBC);
- FPInnovations.

## Congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle

Ce congé d'impôt vise à augmenter le nombre de sociétés dérivées de la recherche effectuée dans le milieu public québécois. Il constitue un encouragement à l'innovation, à l'entrepreneuriat et au maintien de la propriété intellectuelle au Québec. Il permet aux universités québécoises et aux centres de recherche publics québécois de bénéficier davantage de la commercialisation du fruit de leur recherche et il facilite l'accès de ces nouvelles sociétés au financement. Une société admissible qui souhaite bénéficier de ce congé d'impôt doit joindre chaque année à sa déclaration de revenus une copie de l'attestation délivrée par le Ministère, ainsi que le formulaire prescrit par Revenu Québec. Ce congé d'impôt, notamment en ce qui a trait à l'admissibilité de la société, est sujet à la vérification des critères exigés par Revenu Québec.

	2015-2016	2014-2015
Nombre de demandes de renouvellement d'attestation d'entreprise reçues	2	2
Nombre de demandes acceptées depuis 2013-2014	8	6 <sup>12</sup>
Nombre de demandes de renouvellement en cours d'analyse au 31 mars	1	1

<sup>12</sup> Les données présentées au Rapport annuel de gestion 2014-2015 ont été mises à jour. Au total, six demandes ont été acceptées depuis 2013-2014 et non trois.

## Congé fiscal pour chercheurs étrangers et congé fiscal pour experts étrangers

Ces mesures fiscales visent à faciliter le recrutement à l'étranger de chercheurs ou d'experts reconnus pour travailler à la mise en œuvre de projets d'innovation au sein d'entreprises privées du Québec. Ces mesures confèrent des avantages fiscaux aux chercheurs et aux experts étrangers.

	2015-2016	2014-2015
Nombre de nouveaux certificats pour chercheurs étrangers émis	56	39 <sup>13</sup>
Nombre de nouveaux certificats pour experts étrangers émis	21	12 <sup>14</sup>

## 3.5 ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIF

### Volet gouvernemental

En vertu de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, la ministre responsable de l'Allègement réglementaire et administratif doit faire rapport au Conseil des ministres des résultats relatifs à l'application de la Politique. À cet égard, le Rapport sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales d'allègement réglementaire et administratif a été publié en juin 2015. Il fait état de la création du Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif, de l'adoption de la nouvelle Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, de la réduction du coût des formalités administratives, de l'avancement des travaux du Rapport du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative (rapport Audet) et des travaux en matière de coopération réglementaire.

Par ailleurs, le Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif s'est réuni à deux reprises, soit en mai et en octobre 2015.

Le Ministère a continué le suivi de la mise en œuvre des 63 recommandations du rapport Audet. À cet effet, 90 % des mesures de ce rapport ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Le Ministère a aussi travaillé à l'élaboration d'un projet de plan d'action gouvernemental 2016-2018. Il a en outre poursuivi son mandat de soutien des MO en matière d'analyse d'impact réglementaire (AIR). En 2015-2016, 13 MO ont bénéficié de services d'accompagnement spécialisé dans le cadre des 23 accompagnements d'AIR. De plus, il a produit un guide et un gabarit afin d'aider les ministères à mettre en place les mécanismes de révision requis par la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif. Une formation a également été offerte aux différents responsables des ministères concernés, en octobre 2015.

<sup>13</sup> Les données présentées au Rapport annuel de gestion 2014-2015 ont été mises à jour. Au total, 39 certificats ont été émis et non 49.

<sup>14</sup> Les données présentées au Rapport annuel de gestion 2014-2015 ont été mises à jour. Au total, 12 certificats ont été émis et non 15.

Enfin, le Ministère est responsable de la mise en œuvre du chapitre 3 de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario, portant sur la coopération réglementaire. Cet accord comprend des dispositions de transparence exigeant que les parties s'informent mutuellement de leurs projets de règlement et tiennent compte des commentaires de l'autre partie, le cas échéant. Ainsi, le Ministère a transmis 51 notifications aux MO concernés et ces derniers ont formulé cinq commentaires à l'Ontario.

### Volet ministériel

Conformément à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, le Ministère a participé aux travaux annuels de suivi du rapport Audet. La majorité des recommandations se rapportant aux activités du Ministère ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Les actions du Ministère en matière d'allègement réglementaire et administratif sont fortement liées à la mise en œuvre de la bannière Entreprises Québec. Ainsi, le gouvernement a proposé l'implantation de cette bannière afin de simplifier les relations entre les entreprises et l'appareil administratif et d'améliorer l'accessibilité aux différents programmes d'aide financière et services qui sont offerts aux entreprises. Le Ministère a également mis sur pied un Comité de révision interne chargé de réviser les obligations de nature législative ou réglementaire en vigueur, imposées aux entreprises par le gouvernement. Les premières étapes de cette démarche ont permis de conclure que la majorité des lois et règlements sous la responsabilité du Ministère qui ont un effet sur les entreprises ou qui concernent les entreprises ne nécessitent pas de mises à jour à court et à moyen termes.

## 3.6 ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### Accès aux documents

Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a reçu 93 demandes d'accès aux documents dont 4 demeuraient en traitement au 31 mars 2016. Les documents demandés concernaient principalement les dépenses effectuées par le Ministère ainsi que des renseignements relatifs à des missions économiques ou à des interventions financières. La majorité des demandes soumises, soit 61, ont été suivies d'une décision dans un délai de 20 jours ou moins. Aucune demande d'accès n'a fait l'objet d'une requête de révision auprès de la Commission d'accès à l'information. Une demande d'accès a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable.

### Bilan du traitement des demandes d'accès aux documents reçues

Type de réponses fournies aux demandes d'accès	2015-2016	2014-2015
Demandes acceptées	36	30
Demandes partiellement acceptées	25	25
Demandes refusées	11	5
Demandes relevant d'un autre organisme public	8	7
Demandes pour lesquelles le Ministère ne détient aucun document	13	8
Demandes retirées par le requérant	0	0
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>75</b>

Délai de traitement des demandes d'accès	2015-2016	2014-2015
Délai normal de 20 jours (art. 47)	61	49
Délai supplémentaire de 10 jours permis par la Loi lorsque nécessaire (art. 47)	31	23
Délai supplémentaire de 35 jours lorsque nécessaire d'aviser un tiers (art. 25 et 49)	0	3
Demandes retirées par le requérant	0	0
Demandes dont le traitement a excédé le délai	1	0
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>75</b>

### Restrictions à l'accès

Le Ministère a donné accès à ses documents selon les dispositions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Dans les cas de refus d'accès (partiel ou total) à un document, les principaux motifs évoqués étaient les dispositions relatives aux renseignements ayant des incidences sur l'économie (articles 21 à 25 et 27), les décisions administratives ou politiques (articles 33, 34 et 37 à 39), les relations intergouvernementales (articles 18 et 19) ou les dispositions relatives à la protection des renseignements personnels. De plus, le demandeur a parfois été dirigé vers un autre MO, conformément à l'article 48 de la Loi.

### Bilan de la diffusion des documents

Conformément à la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère a diffusé sur son site Internet l'ensemble des documents et renseignements prévus.

### Comité ministériel

À la suite de la création du Ministère en avril 2014, un comité d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels a été formé et une première rencontre a eu lieu au cours de l'année 2015-2016. Dans la réalisation de sa mission, le comité a choisi de privilégier, dans un premier temps, les actions favorisant une diffusion proactive des renseignements possédés par le Ministère ainsi que la mise en place de mesures ciblées permettant de sensibiliser le personnel du Ministère aux obligations et aux pratiques en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

### Formation et sensibilisation

Une directive a été diffusée auprès du personnel du Ministère quant à l'utilisation éthique de la messagerie électronique mise à sa disposition dans le but de favoriser un emploi sécuritaire des courriels.

### 3.7 ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

En décembre 2006, le gouvernement du Québec lançait la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait ». Conformément à cette politique, le Ministère a contribué à la réalisation du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015.

#### Volet gouvernemental

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 découlant de la politique « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait » est arrivé à terme le 31 mars 2015. Certaines mesures du plan d'action ont été prolongées en 2015-2016 afin de procéder à la mise à jour de la politique et à l'élaboration d'un futur plan d'action gouvernemental. L'élément 15 de la section 2, Résultats 2015-2016, du présent rapport fournit des éléments d'information supplémentaires.

Au cours de l'année, le SCF a élaboré et rendu disponible plusieurs documents en matière d'égalité entre les femmes et les hommes afin d'alimenter le processus de consultation. Ainsi il a :

- élaboré et mis en ligne un cahier de consultation présentant des données statistiques ainsi que certains grands enjeux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- déposé un portrait statistique de l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale;
- rédigé et mis en ligne un bilan de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, en collaboration avec les MO responsables de mesures;
- publié un bilan de la mise en œuvre du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015.

#### Volet ministériel

Le défi économique du Québec passe notamment par l'entrepreneuriat féminin. Il faut donc soutenir les femmes entrepreneures en s'adaptant au développement de leurs entreprises et aux défis qu'elles rencontrent. Le Ministère a procédé à la révision du modèle d'affaires du réseau Femmessor afin d'avoir une gouvernance unifiée, une expertise solide et transférable, des services d'accompagnement de haut niveau et une gamme de financement plus étendue pour répondre aux besoins variés des femmes entrepreneures.

Le Ministère contribue aussi à la promotion des carrières scientifiques et technologiques d'avenir auprès des femmes. Il a notamment maintenu son engagement au concours « Chapeau les filles » et à son volet Excellence science! Les travaux du Comité interministériel pour la progression des Québécoises en sciences et en technologies se sont poursuivis. Le comité a contribué à l'étude sur la progression des femmes en sciences au Québec, publiée en février 2016.

## 3.8 COMMUNICATIONS

### 3.8.1 Emploi et qualité de la langue française

#### Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	Non
Avez-vous un comité permanent?	Non
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	0
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	Non

#### Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle

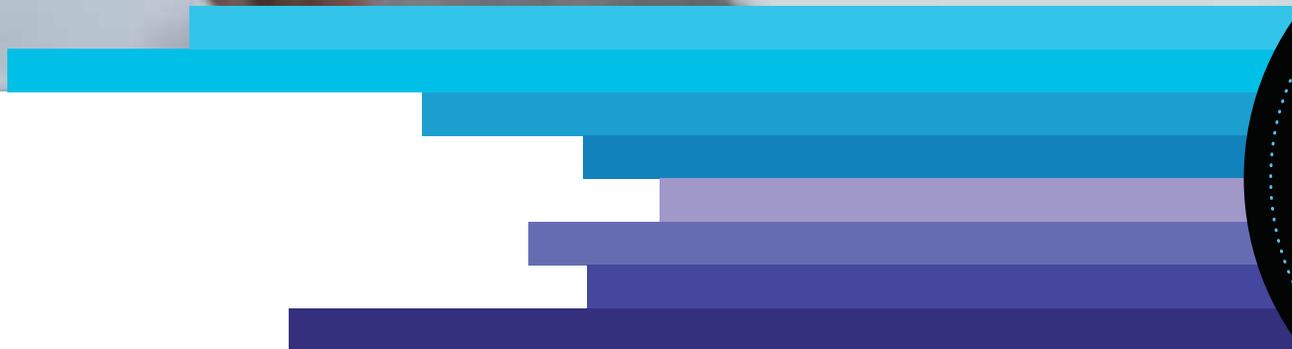
Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle?	4. Avis officiel de l'Office reçu
---	-----------------------------------

#### Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011

Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel, prévoyez-vous des activités de: <ul style="list-style-type: none"> <li>• diffusion au cours du prochain exercice?</li> <li>• formation au cours du prochain exercice?</li> </ul>	Oui Non

### 3.8.2 Accessibilité Web

Le site Internet respecte les standards d'accessibilité dans une large mesure. Toutefois, certains éléments ne sont pas encore conformes, dont : les formulaires PDF interactifs, les documents PDF volumineux qui comptent de nombreux tableaux et graphiques ou qui ont une durée de vie utile limitée et quelques documents produits par d'autres ministères dont les mandats ont été transférés au Ministère en avril 2014. Le Ministère n'a pas prévu de refonte du site puisqu'un moratoire sur tout projet de développement ou de refonte de sites Web a été instauré par le Conseil des ministres en août 2015. Le Ministère n'a pas effectué d'audit de conformité. Les principales réalisations liées à l'accessibilité Web en 2015-2016 sont : la continuité de l'accessibilité et du soutien apporté par l'équipe du Ministère, le recours à un site Web externe spécialisé dans l'hébergement de vidéos pour l'usage d'un lecteur multimédia conforme et l'assistance à l'utilisateur sur demande pour les vidéos publiées en 2015-2016. Les ressources mises à contribution se résument au personnel de la Direction des communications. Par ailleurs, le Ministère n'a élaboré ni cadre de gouvernance, ni démarche de sensibilisation et de formation. Toutefois, un plan d'action est en cours d'élaboration visant à établir un cadre de gouvernance et à implanter une démarche de sensibilisation et de formation du personnel.



**4**  
**UTILISATION DES  
RESSOURCES**

## 4.1 RESSOURCES HUMAINES<sup>15</sup>

### Effectif en poste au 31 mars 2016

Au 31 mars 2016, 685 personnes travaillaient au Ministère, soit 656 employés réguliers et 29 employés occasionnels.

#### Répartition de l'effectif du Ministère par secteur au 31 mars

Secteur	Nombre d'employés		Écart
	2015-2016	2014-2015	
Administration	110	140	- 30
Politiques économiques	85	89	- 4
Industries stratégiques, projets économiques majeurs et sociétés d'État	110	114	- 4
Commerce extérieur et Export Québec	73	66	+ 7
Services aux entreprises et affaires territoriales	207	211	- 4
Innovation	100	98	+ 2
<b>Total</b>	<b>685</b>	<b>718</b>	<b>- 33</b>

#### Effectif en poste<sup>16</sup> au 31 mars

	2015-2016	2014-2015
Régulier	656	677
Occasionnel	29	41
<b>Total</b>	<b>685</b>	<b>718</b>

#### Effectif utilisé<sup>17</sup> au 31 mars<sup>18</sup>

	2015-2016	2014-2015
Régulier	640,53	642,64
Occasionnel	24,34	39,81
<b>Total</b>	<b>664,87</b>	<b>682,45</b>

<sup>15</sup> La section 4.4 du présent rapport fournit de l'information sur l'utilisation des ressources du SCF.

<sup>16</sup> Effectif en poste : au 31 mars, le nombre de personnes en poste.

<sup>17</sup> Effectif utilisé : consommation entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mars (cumulatif), qui représente les heures travaillées et payées. Cela n'inclut pas les primes ni les heures supplémentaires.

<sup>18</sup> Données extraites par le Secrétariat du Conseil du trésor. La période couverte s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque exercice financier. Ces données incluent les préretraites.

### Explication des écarts

- Au 1<sup>er</sup> avril 2015, l'effectif de la Direction des communications a été transféré au Secrétariat à la communication gouvernementale du ministère du Conseil exécutif.
- En conformité avec les mesures de réduction de la masse salariale et des équivalents temps complet (ETC) de 3 %, le Ministère a procédé à la compression de 22 postes au 31 mars 2015.
- Certains employés occasionnels comptabilisés au cours de l'année 2014-2015 ont été nommés employés réguliers au courant de l'année 2015-2016.
- Il n'y a pas eu de gel d'embauche gouvernemental pour l'année 2015-2016.

### Répartition de l'effectif du Ministère par région administrative au 31 mars<sup>19</sup>

Région administrative	Nombre d'employés	
	2015-2016	2014-2015
Bas-Saint-Laurent	8	10
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	9
Capitale-Nationale	376	410
Mauricie	11	10
Estrie	10	8
Montréal	173	167
Outaouais	7	8
Abitibi-Témiscamingue	9	9
Côte-Nord	7	8
Nord-du-Québec	4	4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9	9
Chaudière-Appalaches	11	12
Laval	7	8
Lanaudière	9	9
Laurentides	8	9
Montérégie	19	19
Centre-du-Québec	9	9
<b>TOTAL</b>	<b>685</b>	<b>718</b>

<sup>19</sup> Incluant le personnel régulier et occasionnel.

## Formation et développement du personnel

En 2015-2016, le Ministère a investi un peu plus de 960 280 \$ dans la formation de son personnel. Cette somme comprend les coûts directs et indirects liés à la formation ainsi que les salaires du personnel.

### Répartition des investissements totaux destinés à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2015-2016		2014-2015	
	Coûts directs et salaires	Coûts indirects <sup>20</sup>	Coûts directs et salaires	Coûts indirects <sup>20</sup>
Favoriser le développement des compétences	385 378,73 \$	48 102,38 \$	371 650,75 \$	119 797,76 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	136 105,93 \$		114 581,95 \$	
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	125 328,80 \$		55 106,60 \$	
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	107 735,30 \$		9 943,35 \$	
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	157 629,39 \$		138 731,35 \$	
<b>Total</b>	<b>912 178,15 \$</b>	<b>48 102,38 \$</b>	<b>690 014,00 \$</b>	<b>119 797,76 \$</b>

### Évolution de l'investissement en formation

	2015-2016	2014-2015
Proportion de la masse salariale (%)	1,79	1,44
Nombre moyen de jours de formation par personne	3,66	2,69
Montant alloué par personne (\$)	1 362,10	1 084,08

### Jours de formation selon les catégories d'emploi

Catégorie d'emploi	2015-2016	2014-2015
Cadre	340,1	209,0
Professionnel	1 627,4	1 386,4
Fonctionnaire	613,5	414,9

<sup>20</sup> Les coûts indirects sont constitués des frais de déplacement liés aux formations (p. ex. transport, repas, hébergement). Pour des raisons administratives, les coûts indirects ne peuvent être détaillés par champ d'activité.

## Planification de la main-d'œuvre

Au cours de l'année 2015-2016, 29 employés réguliers ont pris leur retraite.

### Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	2015-2016	2014-2015
Cadre	4	4
Professionnel	17	14
Fonctionnaire	8	14
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>32</b>

Par ailleurs, le taux de roulement du personnel régulier, pour l'année 2015-2016, a été de 9,3 %. En excluant les départs à la retraite, ce taux passe à 4,95 %, comparativement à 4,55 % en 2014-2015<sup>21</sup>.

### Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	Taux de départ volontaire
2015-2016	9,3 %
2014-2015	9,25 % <sup>21</sup>

## Mobilisation du personnel et climat de travail

Toujours à l'affût des meilleures pratiques en matière de mobilisation du personnel, le Ministère poursuit ses actions favorisant, notamment, la santé et la sécurité au travail, en offrant :

- le Programme d'aide aux employés;
- un service d'ergonomie;
- une clinique de vaccination antigrippale;
- des séances d'activité physique sur l'heure du midi;
- un programme d'incitation à l'activité physique;
- la participation au Défi Entreprises;
- un programme de réintégration au travail à la suite d'une période d'invalidité.

De plus, un sondage sur le climat organisationnel a été réalisé en cours d'année.

## Bonis au rendement

Pour l'exercice financier 2015-2016, en ce qui concerne la période d'évaluation du rendement du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015, le Ministère n'a versé aucun boni au rendement au personnel d'encadrement ou aux titulaires d'un emploi supérieur.

### 4.1.1 Programme d'accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le Ministère doit rendre compte des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour les personnes handicapées qui lui étaient applicables et par rapport aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise.

<sup>21</sup> Les données présentées au Rapport annuel de gestion 2014-2015 ont été mises à jour.

## Données globales

### Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars

	Données 2015-2016	Données 2014-2015
Nombre d'employés réguliers	<b>656</b>	677

### Nombre total de personnes embauchées<sup>22</sup>, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2015-2016

	Régulier <sup>23</sup>	Occasionnel <sup>24</sup>	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	35	39	39	14	<b>127</b>

## Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones, et personnes handicapées

### Embauche des membres des groupes cibles en 2015-2016

Statut d'emploi	Embauche totale 2015-2016	Nombre d'embauches de membres des groupes cibles 2015-2016					Taux d'embauche par statut d'emploi (%) <sup>25</sup>
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	
Régulier <sup>23</sup>	<b>35</b>	7	0	0	0	<b>7</b>	20,00
Occasionnel <sup>24</sup>	<b>39</b>	6	0	0	1	<b>7</b>	17,95
Étudiant	<b>39</b>	5	0	0	0	<b>5</b>	12,82
Stagiaire	<b>14</b>	4	0	0	0	<b>4</b>	28,57

<sup>22</sup> Si, au cours de la période visée, une personne a été embauchée selon deux statuts d'emploi différents, elle a été comptabilisée selon les deux statuts.

<sup>23</sup> Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement les données sur le recrutement.

<sup>24</sup> Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut uniquement les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne a été retenu dans la période visée. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel ont été exclus du nombre total de personnes embauchées.

<sup>25</sup> Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2015-2016 dans le même statut d'emploi.

## Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2015-2016	2014-2015
Régulier (%)	20,00	0,00
Occasionnel (%)	17,95	13,04
Étudiant (%)	12,82	11,36
Stagiaire (%)	28,57	9,52

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires issus des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

## Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars

Groupes cibles	2016		2015	
	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	81	12,35	76	11,23
Autochtones	3	0,46	3	0,44
Anglophones	5	0,76	5	0,74
Personnes handicapées	12	1,83	14	2,07

## Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2016

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel <sup>26</sup>		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)
Communautés culturelles	3	4,55	61	13,80	6	7,59	11	15,94	81	12,35
Autochtones	0	0,00	3	0,68	0	0,00	0	0,00	3	0,46
Anglophones	2	3,03	3	0,68	0	0,00	0	0,00	5	0,76
Personnes handicapées	0	0,00	7	1,58	3	3,80	2	2,90	12	1,83

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour ce qui est des personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

## Femmes

## Taux d'embauche des femmes en 2015-2016 par statut d'emploi

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	35	39	39	14	127
Nombre de femmes embauchées	24	29	25	6	84
Taux d'embauche des femmes (%)	68,57	74,36	64,10	42,86	66,14

## Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2016

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel <sup>26</sup>	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total	66	442	79	69	656
Femmes	23	218	64	66	371
Taux de représentativité des femmes (%)	34,85	49,32	81,01	95,65	56,55

<sup>26</sup> Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

L'exercice de reddition de comptes est l'occasion de faire état des différentes actions ou mesures appliquées dans les MO afin de favoriser la gestion de la diversité.

### Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2015 (cohorte 2016)	Automne 2014 (cohorte 2015)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	0	1
	2015-2016	2014-2015
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars	0	0

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que chaque MO employant au moins 50 personnes élabore, adopte et rend public annuellement un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions. Conformément à cette loi, le Ministère prend part annuellement à un processus global et appuie les initiatives prises en ce sens.

<sup>27</sup> Ces données incluent les préretraites.

<sup>28</sup> Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

## 4.1.2 Gestion et contrôle des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit qu'un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs dans son rapport annuel. Cet état doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi.

### Répartition de l'effectif pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016<sup>27</sup>

Catégorie d'emploi	ETC utilisés	Nombre d'employés au 31 mars 2016
Personnel d'encadrement	69,09	66
Personnel professionnel	441,62	458
Personnel de bureau, technicien et assimilé	154,16	161
Sous-total	664,87	685
Étudiants et stagiaires <sup>28</sup>	0,00	20
<b>Total</b>	<b>664,87</b>	<b>705</b>

Le Ministère a respecté la cible d'ETC fixée par le Conseil du trésor durant l'exercice financier 2015-2016 pour un total de 681 ETC autorisés et une consommation réelle d'ETC de 664,87.

## 4.2 RESSOURCES FINANCIÈRES<sup>29</sup>

### Les dépenses

Le budget de dépenses initialement accordé au Ministère pour l'exercice financier 2015-2016 se chiffrait à 590 M\$, soit sensiblement le même budget qu'en 2014-2015 qui s'établissait à 587,0 M\$. Les dépenses probables pour 2015-2016 s'élèvent à 420,9 M\$, comparativement à 551,2 M\$ en 2014-2015, ce qui représente une baisse de 130,3 M\$.

#### Budget et dépenses par programme

Programmes	Budget de dépenses 2015-2016 <sup>30</sup> (000 \$)	Dépenses probables 2015-2016 <sup>31</sup> (000 \$)	Dépenses réelles 2014-2015 <sup>32</sup> (000 \$)	Écart <sup>33</sup> (000 \$)	Variation <sup>34</sup> (%)
1. Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	355 504,8	339 353,1	368 078,4	(28 725,3)	(7,8)
2. Interventions relatives au Fonds du développement économique	234 495,0	81 534,4	183 073,8	(101 539,4)	(55,5)
<b>Total</b>	<b>589 999,8</b>	<b>420 887,5</b>	<b>551 152,2</b>	<b>(130 264,7)</b>	<b>(23,6)</b>

### Explication des écarts

#### Comparaison entre le budget de dépenses et les dépenses probables 2015-2016

Les dépenses probables totales du Ministère sont inférieures de 169,1 M\$ au budget de dépenses initial. L'écart s'explique principalement par la révision à la baisse des coûts d'administration des programmes affectés au FDE, entre autres, des coûts liés aux provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement du Québec en 2015-2016. De plus, le Ministère s'est vu imposer des mesures d'économie et de contrôle des dépenses appliquées au budget de dépenses pour un montant de 12,0 M\$.

#### Comparaison entre les dépenses probables 2015-2016 et les dépenses réelles 2014-2015

Au programme 1. Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, les dépenses probables 2015-2016 sont inférieures de 28,7 M\$ aux dépenses réelles 2014-2015. Cette baisse s'explique principalement par une réduction importante des coûts associés aux projets mobilisateurs et par l'application du cran d'arrêt pour le programme d'appui à l'innovation, qui a été remplacé par le nouveau programme Créativité Québec, dont les crédits et les dépenses apparaissent dorénavant au programme 2. Interventions relatives au Fonds du développement économique.

<sup>29</sup> La section 4.4 du présent rapport fournit de l'information sur l'utilisation des ressources du SCF.

<sup>30</sup> Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses 2015-2016 - Crédits des ministères et organismes, mars 2015.

<sup>31</sup> Les dépenses sont dites « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

<sup>32</sup> Les données 2014-2015 ont été redressées sur une base comparative. Elles peuvent différer des données inscrites aux Comptes publics 2014-2015.

<sup>33</sup> Il s'agit de l'écart entre les dépenses probables 2015-2016 et les dépenses réelles 2014-2015.

<sup>34</sup> Il s'agit du résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2014-2015.

Au programme 2. Interventions relatives au Fonds du développement économique, les dépenses probables 2015-2016 sont inférieures de 101,5 M\$ aux dépenses réelles 2014-2015. Cette diminution s'explique essentiellement par la révision à la baisse des coûts liés aux provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement du Québec en 2015-2016.

#### Répartition du budget des dépenses du Ministère en 2015-2016 par supercatégorie

Supercatégorie <sup>35</sup>	Budget de dépenses <sup>36</sup> 2015-2016 (000 \$)	Dépenses probables <sup>37</sup> 2015-2016 (000 \$)	Dépenses réelles <sup>38</sup> 2014-2015 (000 \$)
Rémunération	53 212,9	53 769,7	54 132,8
Fonctionnement	27 695,0	26 966,5	20 837,3
Affectation à un fonds spécial	85 736,0	60 090,1	36 227,4
Transfert	274 596,9	266 681,9	293 005,3
Créances douteuses	148 759,0	13 379,3	146 949,4
<b>Total</b>	<b>589 999,8</b>	<b>420 887,5</b>	<b>551 152,2</b>

#### Budget d'investissement

Le budget d'investissement s'élevait à 2,6 M\$ en 2015-2016, soit une baisse de 0,4 M\$ par rapport à 2014-2015. Les investissements probables effectués en 2015-2016 totalisent 0,8 M\$, comparativement à 1,2 M\$ d'investissements réels en 2014-2015.

Supercatégorie	Budget d'investissement <sup>36</sup> 2015-2016 (000 \$)	Investissements probables <sup>37</sup> 2015-2016 (000 \$)	Investissements réels <sup>38</sup> 2014-2015 (000 \$)
Immobilisations	2 600,0	776,0	1 191,5

<sup>35</sup> Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les MO pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements. Les notes explicatives du Budget de dépenses 2016-2017 - Crédits des ministères et organismes en donnent la définition.

<sup>36</sup> Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses 2015-2016 - Crédits des ministères et organismes, mars 2015.

<sup>37</sup> Les dépenses et les investissements sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

<sup>38</sup> Les données 2014-2015 ont été redressées sur une base comparative. Elles peuvent différer des données inscrites aux Comptes publics 2014-2015.

## Ventilation des dépenses de transfert

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des montants versés au cours des deux derniers exercices financiers dans le cadre des programmes d'aide financière administrés par le Ministère. Ces montants sont classés selon la structure budgétaire du Ministère. Pour l'exercice financier 2015-2016, sur un budget de 274,6 M\$, les dépenses ont totalisé 266,7 M\$ comparativement à 293,0 M\$ en 2014-2015, soit une diminution de 26,3 M\$ qui s'explique principalement par la réduction des coûts liés aux projets mobilisateurs qui sont en finalisation. Le tableau qui suit présente le détail des variations.

### Programme 1.

#### Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

	Dépenses probables 2015-2016 (000 \$) <sup>39</sup>	Dépenses réelles 2014-2015 (000 \$) <sup>40</sup>	Écart (000 \$)
Appui à l'innovation	2 517,7	8 405,3	(5 887,6)
Appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence	14 542,0	16 874,8	(2 332,8)
Appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté	4 630,5	5 892,6	(1 262,1)
Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)	13 752,2	14 339,2	(587,0)
Économie sociale	5 059,0	1 560,0	3 499,0
Exportation	12 852,8	7 471,2	5 381,6
Fonds de partenariat pour un Québec innovant et en santé	15 000,0	18 136,9	(3 136,9)
Infrastructure de recherche et d'innovation	70 000,0	74 021,4	(4 021,4)
Infrastructure en entrepreneuriat collectif	905,4	653,0	252,4
Projets mobilisateurs : Avion écologique, Autobus électrique, Écolo TIC et autres	13 282,9	37 332,8	(24 049,9)
Soutien à l'entrepreneuriat et aide aux initiatives régionales	20 068,8	20 027,9	40,9
Soutien à l'innovation	88 522,7	79 984,3	8 538,4
Autres crédits de transfert	5 547,9	8 305,9	(2 758,0)
<b>Total</b>	<b>266 681,9</b>	<b>293 005,3</b>	<b>(26 323,4)</b>

<sup>39</sup> Les dépenses sont dites « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

<sup>40</sup> Les données 2014-2015 ont été redressées sur une base comparative; elles peuvent différer des données inscrites aux Comptes publics 2014-2015.

## Le coût des biens et services non tarifés (coût de revient)

Des travaux visant à établir le coût de revient des principaux biens et services ont déjà été réalisés pour trois services du Ministère, lesquels sont révisés annuellement et présentés à la section suivante, portant sur la Politique de financement des services publics. Aucun exercice d'établissement du coût de revient d'autres biens et services n'a eu cours en 2015-2016.

### 4.2.1 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité. Elle vise également à assurer la transparence et la reddition de comptes relatives au processus tarifaire.

Les services tarifés au Ministère sont :

- la délivrance d'actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives;
- la délivrance de permis de remboursement;
- les attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement.

Les coûts des services tarifés ont été évalués selon la comptabilité par activité, qui consiste à distribuer les coûts des ressources (humaines, matérielles, financières et informationnelles) aux différentes activités pour ensuite attribuer le coût de ces activités aux services tarifés.

#### Niveau de financement des services tarifés

Biens ou services tarifés	Revenus probables 2015-2016 <sup>41</sup> (000 \$)	Coût des services (000 \$)	Niveau de financement atteint (%)
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	25,8	67,5	38
Délivrance de permis de remboursement <sup>42</sup>	1 894,2	366,6	517
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	119,9	303,2	40

Les niveaux de financement visés par la tarification ainsi que la justification de ces niveaux sont présentés au tableau suivant concernant les biens ou les services tarifés.

<sup>41</sup> Les revenus sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

<sup>42</sup> En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le remboursement. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis à celui de l'Ontario. Aujourd'hui, le coût du permis (permis A – fabricant) au Québec est de 331 \$ par an, ce qui est moins élevé que celui exigé dans ces deux autres provinces (400 \$ par an).

## Cible de financement des services tarifés

Biens ou services tarifés	Niveau de financement visé	Justification
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	50 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant les tarifs comparables à ceux des autres personnes morales du provincial et du fédéral.
Délivrance de permis de remboursement	100 %	Le niveau de financement atteint (517 %) s'explique, notamment, par le fait que le Ministère réalise des économies d'échelle en jumelant, au sein d'une même direction, l'administration de deux lois, soit la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés et la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux. De plus, le Ministère réalise des économies par un système d'enregistrement en ligne des permis de remboursement et de délivrance des permis par courriel.
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	50 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant l'attractivité de la mesure.

À titre indicatif, le tableau ci-dessous présente la méthode de fixation des tarifs, la date de la dernière indexation, de même que le mode d'indexation des tarifs pour les biens ou services tarifés.

## Méthodes de fixation des tarifs

Biens ou services tarifés	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière indexation	Mode d'indexation des tarifs
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres personnes morales du provincial et du fédéral	1 <sup>er</sup> avril 2015	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Délivrance de permis de remboursement	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres provinces canadiennes	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	Coût de revient	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation

Durant la dernière année, le Ministère n'a procédé à aucune nouvelle tarification de biens ou de services. Voici la liste des services offerts par le Ministère qui ne font pas l'objet d'une tarification :

- Délivrance de certificat d'admissibilité ou de compétence pour les mesures fiscales suivantes :
  - Congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle,
  - Congé fiscal pour chercheurs étrangers,
  - Congé fiscal pour experts étrangers,
  - Crédit d'impôt remboursable pour la recherche précompétitive en partenariat privé,
  - Crédit d'impôt remboursable pour les constructeurs de navires,
  - Reconnaissance à titre de consortium de recherche admissible,
  - Réduction de la taxe sur le capital pour l'acquisition de navires,
  - Régime d'investissement coopératif,
  - Ristourne à impôt différé;
- Accompagnement et conseils aux entreprises par les conseillers en développement économique régional, les conseillers industriels, les experts en affaires internationales et les professionnels de la gestion.

#### 4.2.2 Renseignements relatifs aux contrats de services

Contrats de services dont le montant est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 31 mars 2016

	Nombre	Valeur (000 \$)
Contrats de services avec une personne physique <sup>43</sup>	3	300,0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique <sup>44</sup>	45	5 312,0
<b>Total des contrats de services</b>	<b>48</b>	<b>5 612,0</b>

<sup>43</sup> Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

<sup>44</sup> Inclut les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

## 4.3 RESSOURCES INFORMATIONNELLES<sup>45</sup>

### Principales réalisations en matière de ressources informationnelles

L'année 2015-2016 fut une année d'améliorations, de mises en place et de mises à niveau technologiques quant aux ressources informationnelles. Tout d'abord, le Ministère a finalisé la mise à niveau des logiciels de ses postes de travail vers Windows 7, de la suite bureautique de ces derniers vers Office 2010 et d'un de ses navigateurs Web vers Internet Explorer 11. Ces travaux ont permis aux utilisateurs de disposer d'outils plus efficaces, sécuritaires et modernes. D'autre part, le Ministère a mis en place la nouvelle messagerie électronique Microsoft Exchange/Outlook 2013 ainsi que la messagerie instantanée et de présence en ligne Skype Entreprise dans l'objectif d'être plus efficace, actuel et ouvert. En outre, le Ministère a implanté un réseau sans fil sécurisé (Wi-Fi) afin d'optimiser le travail des employés, de faciliter l'utilisation des appareils mobiles et de diminuer les frais qui y sont reliés, en plus d'offrir un accès à sa clientèle et à ses partenaires. Enfin, le Ministère a implanté un outil de gestion des incidents et des demandes Octopus permettant de traiter efficacement les services auprès de sa clientèle interne.

En matière de développement des systèmes, des travaux d'architecture d'affaires ont été entrepris au printemps 2015 afin d'aider à définir les orientations du Ministère relativement à son offre de services électroniques de même qu'à déterminer les processus à optimiser et les services à informatiser et ceux à offrir en ligne pour être plus efficace et efficient. Le projet de prestation électronique de services, selon la forme prévue au C. T. général autorisé en 2011, a été annulé au profit de trois projets mieux définis qui seront amorcés en 2016-2017. Ces derniers viseront à améliorer la performance organisationnelle du Ministère et à offrir, aux cours des prochaines années, des services de façon électronique. D'autre part, le Ministère a effectué une importante mise à jour technologique de son infrastructure de développement en réalisant la mise en place d'une nouvelle version de ses bases de données Oracle et de son environnement de développement intégré APEX 4.2.

Quant au système de gestion de la clientèle Clientis, le système de mission du Ministère, un virage technologique important a été réalisé pour permettre aux différents systèmes et outils ministériels d'évoluer en parallèle de manière plus sécuritaire. De plus, Clientis a connu une livraison importante au cours de l'année, soit la mise en place des indicateurs de mesure découlant des travaux de planification stratégique qui assurent une compilation des résultats et une reddition de comptes optimisées.

Enfin, le Ministère a poursuivi le développement de son portefeuille de tableaux de bord de gestion en y ajoutant 14 tableaux concernant l'information de gestion relative à l'intégrité de l'information et au respect des processus d'intervention du Ministère, la gestion documentaire et les ressources informationnelles et humaines.

<sup>45</sup> La section 4.4 du présent rapport fournit de l'information sur l'utilisation des ressources du SCF.

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles en 2015-2016

	Dépenses et investissements prévus (000 \$)	Dépenses et investissements réels (000 \$)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	647,2	674,7	Des efforts importants de repositionnement et de mise à jour ont été faits afin d'augmenter la qualité des biens livrables, entraînant ainsi une augmentation des dépenses.
Activités de continuité	7 559,9	6 088,8	Certaines dépenses d'investissement en infrastructures technologiques ont été remises à plus tard, ce qui a entraîné une diminution des dépenses.
Projets	356,7	88,7	Le projet de mise à niveau des logiciels des postes de travail vers Windows 7 a progressé et les efforts estimés ont été moindres, notamment grâce aux déploiements à distance. De plus, la suspension temporaire du projet de mise à niveau des infrastructures technologiques de relève a fait en sorte que les dépenses prévues ont été remises en 2016-2017. Par ailleurs, le projet de mise en place de l'environnement APEX 4.2 progresse et l'une de ses étapes de réalisation a demandé moins d'efforts, ce qui a permis des économies.
Dépenses et investissements en ressources informationnelles	8 563,8	6 852,2	Les efforts et dépenses d'investissement en ressources informationnelles de cette année ont été faits en tenant compte des priorités ministérielles. Le Ministère vise à réduire les coûts tout en favorisant la performance organisationnelle par ses outils informationnels et technologiques.

## Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles en 2015-2016

Liste des projets	Avancement (%)	Explication sommaire des écarts
Mise en place de l'environnement APEX 4.2	23	Le projet a progressé comme prévu.
Mise à niveau des logiciels des postes de travail vers Windows 7	100	Le projet a progressé rapidement et a été finalisé au 30 juin 2015.
Mise à niveau des infrastructures technologiques de relève	0	Des travaux préalables à la réalisation du projet ont été nécessaires, ce qui a eu pour effet de suspendre temporairement le projet, le 1 <sup>er</sup> octobre 2015. Celui-ci devrait reprendre en 2016-2017 et respecter les coûts et délais de réalisation prévus initialement.
Prestation électronique de services	45 (annulé au 1 <sup>er</sup> février 2016)	Le projet a été suspendu le 31 mars 2015 pour un repositionnement. Après analyse, il a été annulé en date du 1 <sup>er</sup> février 2016 puisqu'il ne pouvait plus continuer selon la forme prévue au C. T. général autorisé en 2011. Cette décision a été prise en tenant compte de l'utilisation de technologies et de services partagés au sein du gouvernement de même que de la réalité ministérielle des secteurs d'affaires qui ont vu leurs priorisations modifiées au cours des différentes transformations organisationnelles. Le projet a été remplacé par d'autres plus petits qui répondront à des besoins mieux définis et qui fonctionneront à l'aide d'une plateforme commune. Grâce à l'architecture d'affaires, en cours de réalisation, le Ministère déterminera les processus internes à optimiser, les services à informatiser et ceux qui devront être rendus accessibles en ligne. Le Ministère a tout mis en œuvre pour récupérer le maximum du travail réalisé afin de réduire les répercussions financières de l'annulation de ce projet.

Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles

Liste des projets	Ressources humaines prévues (000 \$)	Ressources humaines utilisées (000 \$)	Ressources financières prévues (000 \$)	Ressources financières utilisées (000 \$)	Explication sommaire des écarts
Mise en place de l'environnement APEX 4.2	81,1	31,1	133,4	26,7	L'une des étapes planifiées pour 2015-2016 s'est réalisée plus rapidement que prévu, ce qui a permis une économie financière et une diminution des efforts.
Mise à niveau des logiciels des postes de travail vers Windows 7	29,1	2,6	49,5	28,3	Le projet s'est déroulé rapidement, ce qui a permis une diminution des efforts initialement prévus.
Mise à niveau des infrastructures technologiques de relève	49,2	0	14,4	0	Des travaux préalables à la réalisation du projet ont été nécessaires, ce qui a eu pour effet de suspendre temporairement le projet en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2015. Ainsi, les ressources financières et humaines prévues n'ont pas été utilisées.
Prestation électronique de services	0	0	0	0	Aucun écart car, lors de la Planification annuelle en ressources informationnelles (PARI), le projet était en suspens et il a été annulé le 1 <sup>er</sup> février 2016.

## 4.4 SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE<sup>46</sup>

### 4.4.1 Ressources humaines

#### Effectif en poste au 31 mars 2016

Au 31 mars 2016, 23 personnes travaillaient au SCF, soit 20 employés réguliers et 3 employés occasionnels.

#### Répartition de l'effectif du SCF au 31 mars

	Nombre d'employés		Écart
	2015-2016	2014-2015	
Secrétariat à la condition féminine	23	19	4

#### Effectif en poste<sup>47</sup> au 31 mars

	2015-2016	2014-2015
Régulier	20	18
Occasionnel	3	1
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>19</b>

#### Effectif utilisé<sup>48</sup> au 31 mars<sup>49</sup>

	2015-2016	2014-2015
Régulier	18,63	19,05
Occasionnel	2,30	0,93
<b>Total</b>	<b>20,93</b>	<b>19,98</b>

#### Explication des écarts

- Afin de pallier le surcroît de travail engendré par l'élaboration de deux stratégies gouvernementales, le SCF a dû procéder à l'embauche de ressources additionnelles pour respecter les échéanciers.

#### Formation et développement du personnel

En 2015-2016, le SCF a investi près de 15 000 \$ dans la formation de son personnel. Cette somme comprend les coûts directs et indirects liés à la formation ainsi que les salaires du personnel.

#### Répartition des investissements totaux destinés à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2015-2016	
	Coûts directs et salaires	Coûts indirects <sup>50</sup>
Favoriser le développement des compétences	14 376,27 \$	
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion		
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	623,43 \$	
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière		
Améliorer les capacités de communication orale et écrite		
<b>Total</b>	<b>14 999,70 \$</b>	<b>0 \$</b>

<sup>46</sup> L'information présentée dans cette section provient du ministère de la Justice.

<sup>47</sup> Effectif en poste: au 31 mars, le nombre de personnes en poste.

<sup>48</sup> Effectif utilisé: consommation entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mars (cumulatif), qui représente les heures travaillées et payées. Cela n'inclut pas les primes ni les heures supplémentaires.

<sup>49</sup> Données extraites par le Secrétariat du Conseil du trésor. La période couverte s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque exercice financier. Ces données incluent les préretraites.

<sup>50</sup> Les coûts indirects sont constitués des frais de déplacement liés aux formations (p. ex. transport, repas, hébergement). Pour des raisons administratives, les coûts indirects ne peuvent être détaillés par champ d'activité.

### Évolution de l'investissement en formation

	2015-2016
Proportion de la masse salariale (%)	1,08
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,66
Montant alloué par personne (\$)	652,16

### Jours de formation selon les catégories d'emploi

Catégorie d'emploi	2015-2016
Cadre	0,9
Professionnel	44,3
Fonctionnaire	14,9

### Planification de la main d'œuvre

Au cours de l'année 2015-2016, un employé régulier a pris sa retraite.

### Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	2015-2016
Cadre	1
Professionnel	0
Fonctionnaire	0
<b>Total</b>	<b>1</b>

### Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	Taux de départ volontaire
2015-2016	n.d.

### Bonis au rendement

Pour l'exercice financier 2015-2016, en ce qui concerne la période d'évaluation du rendement du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015, le SCF n'a versé aucun boni au rendement au personnel d'encadrement ou aux titulaires d'un emploi supérieur.

### Programme d'accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le SCF doit rendre compte des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour les personnes handicapées qui lui étaient applicables et par rapport aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise.

### Données globales

#### Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars

	Données 2015-2016	Données 2014-2015
Nombre d'employés réguliers	20	18

Nombre total de personnes embauchées<sup>51</sup>, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2015-2016

	Régulier <sup>52</sup>	Occasionnel <sup>53</sup>	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	3	6	3	0	12

## Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones, et personnes handicapées

Le SCF n'a pas procédé à l'embauche de membres des groupes cibles en 2015-2016.

## Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2015-2016 par statut d'emploi

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	3	6	3	0	12
Nombre de femmes embauchées	2	6	3	0	11
Taux d'embauche des femmes (%)	66,7	100	100	0	91,7

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2016

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel <sup>54</sup>	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total	2	15	0	3	20
Femmes	1	12	0	3	16
Taux de représentativité des femmes (%)	50	80	0	100	80

<sup>51</sup> Si, au cours de la période visée, une personne a été embauchée selon deux statuts d'emploi différents, elle a été comptabilisée selon les deux statuts.

<sup>52</sup> Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement les données sur le recrutement.

<sup>53</sup> Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut uniquement les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne a été retenu dans la période visée. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel ont été exclus du nombre total de personnes embauchées.

<sup>54</sup> Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

L'exercice de reddition de comptes est l'occasion de faire état des différentes actions ou mesures appliquées dans les MO afin de favoriser la gestion de la diversité.

### Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2015 (cohorte 2016)	Automne 2014 (cohorte 2015)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	0	0
	2015-2016	2014-2015
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars	0	0

## Gestion et contrôle des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit qu'un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs dans son rapport annuel. Cet état doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi.

### Répartition de l'effectif pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016<sup>55</sup>

Catégorie d'emploi	ETC utilisés	Nombre d'employés au 31 mars 2016
Personnel d'encadrement	1,89	2
Personnel professionnel	15,15	17
Personnel de bureau, technicien et assimilé	3,89	4
Sous-total	20,93	23
Étudiants et stagiaires <sup>56</sup>	0	2
<b>Total</b>	<b>20,93</b>	<b>25</b>

Le SCF a respecté la cible d'ETC fixée par le Conseil du trésor durant l'exercice financier 2015-2016 pour un total de 21,35 ETC autorisés et une consommation réelle d'ETC de 20,93.

<sup>55</sup> Ces données incluent les préretraites.

<sup>56</sup> Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

## 4.4.2 Ressources financières

### Les dépenses

Le budget de dépenses initialement accordé au SCF pour l'exercice financier 2015-2016 se chiffrait à 4,3 M\$. Les dépenses probables pour 2015-2016 s'élèvent à 5,7 M\$.

#### Budget et dépenses par programme

Programme	Budget de dépenses 2015-2016 <sup>57</sup> (000 \$)	Dépenses probables 2015-2016 <sup>58</sup> (000 \$)	Dépenses réelles 2014-2015 <sup>59</sup> (000 \$)	Écart <sup>60</sup> (000 \$)	Variation <sup>61</sup> (%)
Secrétariat à la condition féminine	4 340,2	5 673,7	5 643,0	30,7	0,5

### Explication des écarts

#### Comparaison entre le budget de dépenses et les dépenses probables 2015-2016

L'écart entre le budget de dépenses et les dépenses probables s'explique par les sommes annoncées au Plan économique du Québec non inscrites au livre des crédits au moment de sa publication, soit 1 M\$ en provenance du Fonds de suppléance et 1,1 M\$ en provenance du ministère de la Justice.

#### Comparaison entre les dépenses probables 2015-2016 et les dépenses réelles 2014-2015

La stabilité des dépenses en 2015-2016 s'explique par la nature des activités réalisées lors de la prolongation du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015. Une diminution des dépenses de fonctionnement de 0,4 M\$ est attribuable, entre autres, à la mise en place le 20 juillet 2015 de mesures de contrôle des dépenses additionnelles. Une augmentation des dépenses de transfert de 0,4 M\$ est explicable par une priorisation du financement de projets ponctuels ayant des effets concrets et structurants.

<sup>57</sup> Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses 2015-2016 – Crédits des ministères et organismes, mars 2015.

<sup>58</sup> Les dépenses sont dites « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

<sup>59</sup> Les données 2014-2015 sont présentées aux Comptes publics 2014-2015.

<sup>60</sup> Il s'agit de l'écart entre les dépenses probables 2015-2016 et les dépenses réelles 2014-2015.

<sup>61</sup> Il s'agit du résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2014-2015.

## Répartition du budget de dépenses du SCF en 2015-2016 par supercatégorie

Supercatégorie <sup>62</sup>	Budget de dépenses 2015-2016 <sup>63</sup> (000 \$)	Dépenses probables 2015-2016 <sup>64</sup> (000 \$)	Dépenses réelles 2014-2015 <sup>65</sup> (000 \$)
Rémunération	1 450,7	1 496,1	1 472,0
Fonctionnement	809,5	739,8	1 186,0
Transfert	2 080,0	3 437,8	2 985,0

## Budget d'investissement

Le budget d'investissement s'élevait à 10 k\$ en 2015-2016, soit le même niveau qu'en 2014-2015. Aucun investissement n'a été effectué en 2015-2016, comme ce fut le cas en 2014-2015.

Supercatégorie	Budget d'investissement <sup>63</sup> 2015-2016 (000 \$)	Investissements probables <sup>64</sup> 2015-2016 (000 \$)	Investissements réels <sup>65</sup> 2014-2015 (000 \$)
Immobilisations	10,0	0,0	0,0

<sup>62</sup> Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les MO pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements. Les notes explicatives du Budget de dépenses 2016-2017 - Crédits des ministères et organismes en donnent la définition.

<sup>63</sup> Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses 2015-2016 - Crédits des ministères et organismes, mars 2015.

<sup>64</sup> Les dépenses et les investissements sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

<sup>65</sup> Données présentées aux Comptes publics 2014-2015.

## Ventilation des dépenses de transfert

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des montants versés au cours des deux derniers exercices financiers dans le cadre des programmes d'aide financière administrés par le SCF. Pour l'exercice financier 2015-2016, les dépenses ont totalisé 3,4 M\$ comparativement à 3,0 M\$ en 2014-2015, soit une augmentation de 0,4 M\$, qui s'explique principalement par l'affectation de sommes supplémentaires au programme Égalité entre les femmes et les hommes afin d'assurer le maintien du financement aux partenaires lors de l'année de prolongation du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015.

Secrétariat à la condition féminine	Dépenses probables 2015-2016 (000 \$) <sup>66</sup>	Dépenses réelles 2014-2015 (000 \$) <sup>67</sup>	Écart (000 \$)
Égalité entre les femmes et les hommes	2 607,8	2 098,0	509,8
Programme À égalité pour décider	450,0	500,0	(50,0)
Tables de concertation en matière de condition féminine	360,0	360,0	0,0
Autres crédits de transfert	20,0	27,0	(7,0)

## Renseignements relatifs aux contrats de services

Contrats de services dont le montant est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 31 mars 2016.

	Nombre	Valeur (000 \$)
Contrats de services avec une personne physique <sup>68</sup>	0	
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique <sup>69</sup>	0	
<b>Total des contrats de services</b>	<b>0</b>	

### 4.4.3 Ressources informationnelles

Les services en matière de ressources informationnelles, fournis au SCF, ont été pris en charge par le Centre de services partagés du Québec. Pour 2015-2016, il n'y a pas eu de projet réalisé pour le compte du SCF.

<sup>66</sup> Les dépenses sont dites « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

<sup>67</sup> Données présentées aux Comptes publics 2014-2015.

<sup>68</sup> Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

<sup>69</sup> Inclut les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

## 4.5 FONDS D'INVESTISSEMENT

### 4.5.1 Fonds du développement économique

Les résultats du financement, dans le cadre du FDE, s'élèvent à 1 854,3 M\$ provenant des programmes et mandats pour soutenir des projets d'une valeur de 3 264,9 M\$, qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 7 808 emplois. Les interventions sous la forme de prêts et de garanties de prêt représentent 20,9 % du financement du FDE et celles en capitaux propres, 76,7 %.

### Répartition du financement par programme

Programme	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet <sup>(1)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
ESSOR <sup>(2)</sup>	48	179,4	690,6	3 538
Mandats gouvernementaux <sup>(3, 4)</sup>	10	1 612,5	2 172,1	1 981
Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté - volet 2	8	9,5	16,2	878
Créativité Québec	8	14,3	46,5	180
Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie	72	24,2	154,1	726
Fonds de diversification économique - MRC des Sources	13	1,1	2,4	27
Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic	4	0,4	0,8	2
Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale	8	0,9	4,9	338
Programme d'appui au développement des attraits touristiques	14	10,7	173,7	135
Fonds de diversification de l'industrie forestière de PF Résolu Canada inc.	2	1,3	3,6	3
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>1 854,3</b>	<b>3 264,9</b>	<b>7 808</b>

<sup>(1)</sup> Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

<sup>(2)</sup> Aux interventions régulières s'ajoutent celles faites en vertu de l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec financées à même le programme.

<sup>(3)</sup> Aides financières ponctuelles accordées en vertu de l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec.

<sup>(4)</sup> Incluant une intervention financière au montant de 1 298,7 M\$ à Bombardier.  
Source: Investissement Québec.

### Résultats globaux des activités de financement

Interventions financières	2015-2016
Financements autorisés (en M\$)	1 854,3
Valeur déclarée des projets (en M\$) <sup>(1)</sup>	3 264,9
Nombre d'interventions financières	187,0
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>	7 808,0

<sup>(1)</sup> Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

## Répartition du financement par secteur d'activité économique

Secteur d'activité économique	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet <sup>(1)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
<b>PRIMAIRE</b>				
Agriculture et pêche	4	37,5	86,1	120
Foresterie	1	0,5	2,5	215
Mines	1	1,6	8,0	15
<b>Total partiel</b>	<b>6</b>	<b>39,6</b>	<b>96,6</b>	<b>350</b>
<b>SECONDAIRE</b>				
Construction	1	0,3	1,8	5
Alimentation et boissons	20	28,3	108,2	741
Caoutchouc et plastique	8	59,4	383,1	300
Vêtements, textiles et cuir	1	0,7	3,1	232
Produits du bois et meubles	20	32,1	138,2	768
Papier et imprimerie	10	197,6	503,3	417
Métaux de première transformation et produits métalliques	20	8,2	41,8	140
Machinerie	12	6,3	42,1	291
Matériel de transport	12	1 355,8	1 417,6	2 310
Produits électriques et électroniques	6	2,4	11,5	139
Produits minéraux non métalliques	1	0,3	3,1	25
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	7	8,7	32,0	88
Industries manufacturières diverses	6	5,7	36,9	393
<b>Total partiel</b>	<b>124</b>	<b>1 705,8</b>	<b>2 722,7</b>	<b>5 849</b>

## Secteur d'activité économique (suite)

	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet <sup>(1)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
<b>TERTIAIRE</b>				
Services professionnels, scientifiques et techniques	4	5,9	28,7	113
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	10	26,1	93,0	433
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	4	0,5	1,7	117
Commerce de gros et de détail et transport	8	2,1	7,6	44
Soins de santé et services sociaux	2	0,1	0,7	10
Hébergement et services de restauration	5	2,4	6,0	261
Services divers	24	71,8	307,9	631
<b>Total partiel</b>	<b>57</b>	<b>108,9</b>	<b>445,6</b>	<b>1 609</b>
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>1 854,3</b>	<b>3 264,9</b>	<b>7 808</b>

<sup>(1)</sup> Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Les interventions du FDE ont porté principalement sur des projets liés à des entreprises du secteur secondaire, qui représentent 66 % des interventions financières de 2015-2016, et elles ont touché principalement les secteurs des métaux de première transformation et des produits métalliques, de l'alimentation et des boissons, des produits du bois et des meubles ainsi que du matériel de transport. Le secteur secondaire compte également pour 75 % des emplois créés ou sauvegardés.

## Répartition du financement par région administrative

Région administrative	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet <sup>(1)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
01 Bas-Saint-Laurent	3	30,5	35,7	275
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	7	59,0	77,8	353
03 Capitale-Nationale	9	10,0	107,9	535
04 Mauricie <sup>(2)</sup>	35	204,8	517,3	670
05 Estrie	23	8,9	37,8	508
06 Montréal	25	78,2	263,8	1 476
07 Outaouais	3	2,0	5,2	89
08 Abitibi-Témiscamingue	3	18,6	80,9	319
09 Côte-Nord	-	-	-	-
10 Nord-du-Québec	-	-	-	-
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	2,0	2,8	10
12 Chaudière-Appalaches	5	6,0	31,3	168
13 Laval	3	5,3	36,2	307
14 Lanaudière	3	56,0	325,2	48
15 Laurentides <sup>(3)</sup>	7	1 311,1	1 362,5	1 901
16 Montérégie	15	37,3	223,6	668
17 Centre-du-Québec	45	24,6	156,9	481
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>1 854,3</b>	<b>3 264,9</b>	<b>7 808</b>

<sup>(1)</sup> Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

<sup>(2)</sup> Incluant deux interventions financières totalisant 190 M\$ auprès de Kruger.

<sup>(3)</sup> Incluant une intervention financière au montant de 1 298,7 M\$ auprès de Bombardier.

Le Ministère et IQ ont des bureaux répartis dans l'ensemble des régions du Québec, ce qui permet de contribuer au développement de toutes les régions. Au cours de l'exercice, les régions des Laurentides et de la Mauricie ont bénéficié de 82 % des 1 854,3 M\$ accordés par le FDE, en raison du financement de projets majeurs. Ces sommes investies dans ces régions devraient générer 33 % des emplois créés ou sauvegardés. Le financement des projets des autres régions du Québec devrait générer près de 70 % des emplois créés ou sauvegardés.

## Répartition du financement selon la taille de l'entreprise

Taille de l'entreprise	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet <sup>(1)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
<b>PME</b>				
Moins de 5 employés	26	5,5	76,9	65
De 5 à 19 employés	39	67,6	119,9	153
De 20 à 199 employés	93	123,4	457,1	2 623
<b>GRANDE ENTREPRISE</b>				
200 employés ou plus	29	1 657,8	2 611,0	4 967
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>1 854,3</b>	<b>3 264,9</b>	<b>7 808</b>

<sup>(1)</sup> Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Au cours de l'année 2015-2016, 84 % des interventions financières ont visé des entreprises de moins de 200 employés.

## Rentabilité économique des interventions du FDE

L'Institut de la statistique du Québec a évalué les retombées économiques des projets financés par le FDE et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées à partir du modèle intersectoriel québécois de l'Institut, à partir de données fournies par IQ.

L'évaluation de la rentabilité économique des interventions du FDE se solde par un ratio avantages-coûts de 27,2. Cela signifie que pour chaque dollar versé par le gouvernement du Québec, celui-ci a perçu 27,20 \$ en recettes fiscales et parafiscales.

### Recettes fiscales et parafiscales totales liées au FDE en M\$(<sup>1</sup>)

	2015-2016
Recettes liées à la réalisation des projets financés par le FDE (M\$) <sup>(2)</sup>	241,4
Recettes liées aux ventes des entreprises du portefeuille du FDE (M\$) <sup>(3)</sup>	2 746,7
<b>Recettes totales du FDE (M\$)</b>	<b>2 988,1</b>
<b>Coûts nets pour le gouvernement (M\$)</b>	<b>109,7</b>
<b>Ratio avantages-coûts</b>	<b>27,2</b>

<sup>(1)</sup> Source: Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, résultats calculés à partir du modèle intersectoriel du Québec.

<sup>(2)</sup> L'évaluation a porté sur les projets financés par le FDE en 2015-2016 selon les types de dépenses: construction, équipement et machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc. L'évaluation exclut les projets des entreprises qui ont une situation précaire.

<sup>(3)</sup> L'évaluation a été menée à partir des dossiers d'entreprises dont la fin de l'exercice se situe entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le 30 juin 2015 pour l'exercice 2015-2016, en simulant l'incidence des ventes annuelles réalisées à la suite de la mise en place de projets financés au cours des années précédentes.

## Mesures fiscales

Les principaux objectifs des mesures fiscales sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de stimuler l'innovation technologique, la création d'emplois ainsi que le développement économique des régions du Québec. Au cours de l'exercice 2015-2016, 122 certificats initiaux ont été délivrés ainsi que 1 969 attestations annuelles. Rappelons que les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par IQ. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de Revenu Québec.

## Fonds d'investissement

IQ agit comme gestionnaire du Fonds Relève Québec S.E.C., dans le cadre duquel 19 prêts ont été accordés à des repreneurs québécois au cours de l'exercice, pour une valeur de 4 M\$.

## Valeur du portefeuille

Au 31 mars 2016, le portefeuille du FDE avait une valeur de 4,7 G\$, ce qui comprenait 1 525 interventions financières auprès de 1 130 entreprises.

#### 4.5.2 Fonds Capital Mines Hydrocarbures

Le fonds Capital Mines Hydrocarbure (CMH) a été institué au sein du Ministère le 14 juillet 2015 en vertu de la Loi sur Investissement Québec. Ce fonds vise à faire fructifier et accroître les investissements en participations dans des entreprises qui exploitent des substances minérales du domaine de l'État ou qui en font la transformation au Québec. Dans ce dernier cas, les substances minérales transformées doivent avoir été exploitées par une entreprise affiliée.

#### Rôles et responsabilités

La responsabilité du fonds CMH revient à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation tandis que sa gestion est confiée à IQ ou à celle de ses filiales désignée par IQ. Chaque projet d'investissement est autorisé par la ministre suivant l'obtention d'un avis favorable du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministre des Finances et de tout autre ministre que le gouvernement peut désigner.

#### Résultats du fonds CMH

Au cours de l'exercice 2015-2016, cinq interventions financières ont été autorisées. Ces interventions, dont la valeur des projets est de 65 M\$, ont nécessité un financement de 21,6 M\$.

#### Résultats globaux des activités de financement

Interventions financières	2015-2016
Financements autorisés (en M\$)	21,6
Valeur déclarée des projets (en M\$) <sup>(1)</sup>	65,0
Nombre d'interventions financières	5
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>	4

<sup>(1)</sup> Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans. Source: Investissement Québec





5

RÉSULTATS  
À L'ÉGARD DU  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



En matière de développement durable, le Ministère a consacré l'année 2015-2016 à l'élaboration de son Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD). Le processus d'élaboration du PADD a été un exercice important de sensibilisation et de mobilisation des autorités et des employés du Ministère à l'égard du développement durable. Ces derniers ont notamment contribué à dégager une vision du rôle du Ministère pour soutenir la transition vers une économie verte et responsable.

Le Ministère a renforcé sa structure de gouvernance afin de permettre aux employés de partager leurs connaissances et de développer leurs compétences quant à l'application des notions de développement durable dans le cadre de leurs mandats, au moyen du Comité ministériel de développement durable, du Réseau des répondants régionaux en développement durable ainsi que des groupes de travail sur les thèmes suivants : Économie verte et responsable, Prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes et Gestion écoresponsable.

Puisque le PADD 2016-2020 n'était pas publié au 31 mars 2016, la reddition de comptes en matière de développement durable pour l'année 2015-2016 est axée sur une appréciation qualitative des initiatives réalisées par le Ministère **à l'égard des orientations et des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.**

## ORIENTATION 1

### Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

#### OBJECTIF 1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a réalisé plusieurs gestes écoresponsables qui contribuent à des économies, tout en réduisant ses effets sur l'environnement, dont les suivants :

- Pour éviter l'achat d'eau embouteillée et l'utilisation de verres jetables, des refroidisseurs d'eau ont été raccordés à l'aqueduc municipal dans neuf bureaux régionaux, et un lave-vaisselle, des verres et des tasses ont été rendus disponibles au personnel du centre administratif de Québec.
- Pour diminuer la quantité de déchets produits, des linges à vaisselle et des boîtes de récupération de piles usagées ont été mis à la disposition des employés. Également, des bacs supplémentaires de récupération multimatières ont été ajoutés.
- Pour optimiser l'utilisation de fournitures de bureau, un magasin de fournitures usagées a été créé. Le déménagement de certaines équipes de travail a aussi été une occasion de redistribuer des surplus de fournitures afin de favoriser des achats plus écoresponsables, tout en réduisant le gaspillage.
- Pour réduire les coûts associés aux impressions, les gestionnaires bénéficient désormais d'un tableau de bord leur permettant de suivre la quantité et le coût des impressions de leur direction.

Plusieurs événements soutenus par le Ministère ont été écoresponsables, ce qui renforce l'exemplarité du gouvernement en matière de développement durable. Voici quelques événements écoresponsables qui se sont démarqués :

- La Conférence de Québec sur le capital de risque et l'investissement privé, pour laquelle le comité organisateur s'est fixé des objectifs de performance associés à la réduction de matières résiduelles, à l'achat local et équitable, à l'accès aux transports en commun et à la révision des articles promotionnels distribués aux participants;
- Le colloque de l'Association pour le développement et l'innovation en chimie au Québec, qui a été carboneutre;
- Le Rendez-vous Plasturgie 2015 de la Fédération des plastiques et alliances composites, pour lequel les déplacements ont été réduits, un traiteur de la région a été sélectionné et les communications ont été réalisées par courriel ou sur le site Web de l'événement;
- L'événement C2 Montréal a été carboneutre et répondait aux critères de la norme BNQ-9700-253, sur la gestion responsable d'événements.

En ce qui concerne l'impression des documents destinés aux clientèles externes, le Ministère a eu recours systématiquement au papier recyclé. Il effectue également une transition progressive vers des pratiques de diffusion électronique.

## OBJECTIF 1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

En 2015-2016, le Ministère a contribué à l'Agenda 21 de la culture grâce à plusieurs initiatives visant à promouvoir les industries créatives et à développer une culture de la science et de l'innovation dans une perspective de développement durable.



### Industries créatives

Les industries créatives soutenues par le Ministère sont principalement celles du design industriel, des arts numériques et de la mode, tandis que d'autres produits et services culturels visent surtout le développement touristique ou la commercialisation de produits artisanaux et traditionnels. Les principales réalisations ont été :

- L'appui au projet «Promotion du design stratégique» de l'Association des designers industriels du Québec afin de valoriser le design industriel et de renforcer son recours par les entreprises pour améliorer leur compétitivité;
- L'attribution d'une aide financière pour la mission commerciale en France du créneau Arts numériques et divertissement interactif de Québec;
- Une aide financière de plus de 20 M\$ sous la forme d'un prêt et d'une garantie de prêt, par l'intermédiaire d'IQ, pour la création d'infrastructures permettant la production de films d'animation et la réalisation de trois films par Cinesite studios;
- Le soutien, dans le cadre du programme Passeport Innovation, de quatre entreprises culturelles afin qu'elles puissent réaliser des projets novateurs en partenariat avec des centres de recherche tels que : le Centre en imagerie numérique et médias interactifs, le Centre de recherche informatique de Montréal, le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique et le Tech3Lab HEC Montréal;

- Le financement de plusieurs événements pour promouvoir la mode québécoise, dont : C2 Montréal, le Festival Mode & Design et le Fashion Preview;
- Le soutien à l'Université Laval pour son projet «Chaire de recherche du Canada sur la recherche-crédation en musique».

### Culture de la science et de l'innovation

Dans le cadre du programme NovaScience, le Ministère soutient la réalisation d'initiatives à caractère scientifique auprès de la relève qui permettent aussi aux jeunes générations de s'approprier les notions de développement durable. Voici quelques projets financés en 2015-2016 :

- «Maths et sciences, grandeur nature», de la Commission scolaire de Montréal, qui vise à stimuler chez les élèves le goût des sciences et des mathématiques par des activités d'exploration active et de contact direct avec la nature;
- «Ma Science en Santé», de l'École De la Petite-Bourgogne, qui vise à renforcer l'enseignement des sciences, de la santé et la compréhension des saines habitudes de vie;
- «Développement pédagogique multidisciplinaire à l'aide d'une serre bioproductive et écoénergétique», du Collège d'Alma, qui vise à mettre en place une petite serre novatrice, autonome et écoénergétique, ainsi qu'un laboratoire à la fine pointe des technologies durables, et à expérimenter différentes productions nourricières;
- «Ville et campagne: eau potable et eaux souterraines», du Groupe d'éducation et d'écosurveillance de l'eau, qui vise à sensibiliser les jeunes aux champs d'expertise associés à la gestion de l'eau;
- «Orientation Vert l'Avenir», du Réseau des Centres de formation en entreprise et récupération, qui vise à faire découvrir les métiers scientifiques et les carrières d'avenir liés au développement durable.

## **OBJECTIF 1.6 – Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie**

La reconnaissance de l'expertise du Québec en matière d'économie verte et responsable est un levier pour renforcer l'exportation des produits et services québécois, ainsi que le partage des expertises à l'échelle internationale, afin de répondre aux enjeux globaux associés au développement durable et à la lutte aux changements climatiques. Par son soutien aux missions commerciales et d'innovation, ainsi que par l'accueil d'acteurs étrangers, le Ministère contribue à la promotion de l'offre québécoise, notamment dans les domaines du bâtiment écoresponsable, des technologies propres, des énergies renouvelables et de la mobilité durable. Ces initiatives sont soutenues principalement par les services de maillage et dans le cadre du Programme Exportation et du Programme de soutien à la recherche, volet 4: soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation. Il s'agit, entre autres, des initiatives suivantes:

- Pour le rayonnement de l'ensemble de l'industrie des technologies propres québécoises, le Ministère a soutenu la 11<sup>e</sup> édition du Salon des technologies environnementales du Québec, une exposition commerciale axée sur les innovations en environnement et des rencontres internationales. Il a aussi financé la participation de conférenciers québécois à l'événement phare VerdeXchange en Californie. Il a réalisé une mission commerciale, de recherche et d'innovation à l'Electric Vehicle Symposium (EVS28) en Corée du Sud afin d'inviter des acteurs clés du secteur au Salon mondial du véhicule électrique (EVS) à Montréal. Dans le cadre du forum Science and Technology in Society et du forum Innovation for Cool Earth au Japon, le Ministère a accompagné une douzaine de chercheurs et de scientifiques québécois afin de consolider des partenariats de recherche et de développement technologiques dans les secteurs des villes intelligentes, de l'environnement et de l'énergie.

- Pour l'industrie québécoise de la construction verte, le Ministère a financé des événements visant la promotion des activités du créneau Bâtiment vert et intelligent, dont une mission à Paris pour assister à Batimat 2015, le Salon Solutions en Bois et trois «Journées internationales Construction» organisées par Développement PME Chaudière-Appalaches. Il a également soutenu la participation d'entreprises québécoises au Green Building China 2015, au salon Durabylis à Montréal ainsi qu'au Building Energy Conference and Exhibition Show à Boston.
- Dans le domaine des énergies renouvelables, des missions commerciales ont été réalisées au Rwanda, au Cameroun, au Sénégal et en Côte d'Ivoire afin de promouvoir les entreprises québécoises qui peuvent offrir des solutions énergétiques écoresponsables aux pays de la Francophonie. En énergie éolienne, il a participé à l'organisation d'activités et de rencontres d'affaires dans le cadre du Congrès annuel de l'Association canadienne de l'industrie éolienne. Quant aux secteurs de la bioénergie, le Ministère a également appuyé 13 entreprises et chercheurs québécois afin qu'ils puissent faire valoir leurs produits et leur expertise au World Congress on Industrial Biotechnology, à Montréal. Il a aussi organisé une table ronde sur les biocarburants québécois dans le cadre du Réseau mondial sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la conservation d'énergie à Montréal.

## ORIENTATION 2

### Développer une économie prospère d'une façon durable: verte et responsable

#### OBJECTIF 2.1 – Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

Depuis 2009, le Ministère coordonne, conjointement avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable. En 2015-2016, le Ministère a finalisé l'élaboration d'un nouveau plan d'accompagnement de la Table. Il a également accompagné plusieurs MO afin qu'ils puissent inscrire des engagements dans leur PADD contribuant au virage vers une économie verte et responsable.

#### Pratiques d'affaires écoresponsables

Le Ministère est actif auprès des entreprises et des associations sectorielles afin de promouvoir et de faciliter l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables<sup>70</sup>. Voici quelques actions marquantes:

- Le financement de projets visant à mobiliser les regroupements d'entreprises, dont la campagne Magnitude Dix du Fonds d'action québécois pour le développement durable.
- L'appui à la tenue d'événements tels que le colloque «Le développement durable: à la recherche de solutions pour les PME» du Réseau entreprise et développement durable et le colloque du créneau EPINEX de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, visant à sensibiliser les industriels à l'analyse du cycle de vie et à l'empreinte carbone des produits forestiers.

- Le soutien aux projets visant l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables qui répondent aux enjeux spécifiques de certains secteurs. En ce qui concerne la gestion de l'eau, par exemple les projets des créneaux d'excellence TransformAction et Tourbe et Agroenvironnement, qui ont pour but d'améliorer la conservation et la gestion de l'eau. Quant à l'amélioration de la santé et des conditions de travail, notons le cas de l'entreprise Pêcheries Guy Laflamme, qui a bénéficié d'une aide du Ministère pour mettre à l'essai un système de pêche à la palangre visant à améliorer la sécurité des pêcheurs et à augmenter la productivité de l'entreprise. Afin de réduire le gaspillage alimentaire, l'entreprise la Fromagerie l'Ancêtre a également été appuyée par le Ministère pour le développement conceptuel d'une découpeuse automatisée de blocs de fromage.
- L'appui à l'élaboration ou à l'obtention de certifications associées au développement durable, dont le projet de conception d'une norme de certification en développement durable de l'Association de l'exploration minière du Québec et le projet d'Oriens Technologies, visant l'obtention d'une certification LEED. Le créneau Bâtiment vert et intelligent (BVI) a aussi bénéficié d'une aide financière pour la mise en place d'une formation sur la certification LEED V4 qui exige maintenant l'intégration de matériaux disposant de déclarations environnementales basées sur des analyses de cycles de vie.

<sup>70</sup> Une pratique de gestion écoresponsable telle que l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la gestion des déchets, l'insertion sociale, la prévention des accidents, le contrôle de la rentabilité, etc., vise à répondre à un enjeu social, environnemental ou économique précis. De nature ponctuelle et à portée limitée, l'adoption d'une pratique écoresponsable se distingue d'une démarche stratégique de développement durable, qui implique un engagement global visant à intégrer le développement durable de façon transversale dans tout le modèle d'affaires de l'entreprise.

## Écologie industrielle et économie circulaire

En complément à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables, les initiatives d'écologie industrielle et d'économie circulaire incarnent des occasions d'innovation et de création d'emplois. Par la récupération des matières résiduelles et leur réintroduction dans les procédés de production, les entreprises peuvent diminuer les coûts et les risques associés à leur approvisionnement. C'est pourquoi le Ministère soutient de plus en plus ce type de réalisations dans une perspective de développement économique vert et responsable. Parmi les projets contribuant à l'écologie industrielle qui ont été financés, il y a :

- L'élaboration d'une formation en écologie industrielle par le Conseil patronal de l'environnement du Québec et le Centre de transfert technologique en écologie industrielle à l'intention des entreprises et des acteurs économiques de partout au Québec.
  - La mise sur pied de la Table des entreprises en développement durable en Montérégie visant l'établissement de synergies (échanges d'énergie ou de matières) entre les entreprises. Le projet a permis des gains économiques d'environ 200 k\$, la valorisation de presque 15 tonnes métriques de matières résiduelles ainsi que la création de quatre emplois liés à la gestion de l'environnement.
  - Le démantèlement et la récupération des composants de véhicules, dont le projet de l'entreprise Coop ARPAC de séparation des carcasses de véhicules motorisés et celui d'Aéro Montréal visant à évaluer les applications possibles de matériaux composites à fibre de carbone recyclée provenant des processus de fabrication dans les secteurs de l'aérospatiale, de l'automobile, de la construction et du sport.
- La création de nouveaux produits à partir de résidus tels que des panneaux d'imitation de pierre à partir de papier recyclé ou des chiffons à partir de vêtements usagés. D'autres projets, dont ceux du Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec, visent à valoriser des résidus naturels afin d'en faire de nouveaux produits plus écoresponsables, comme des biocides à base d'huiles essentielles et d'écorces forestières.
  - Le développement de technologies qui facilitent l'application de l'écologie industrielle, telles que des technologies et systèmes de récupération du chrome, du cuivre et d'autres métaux à partir d'effluents industriels de placage ou encore des procédés permettant d'assécher et de traiter les déchets organiques des municipalités afin d'en produire un produit d'épandage. Dans le cadre d'un partenariat entre CO<sub>2</sub> Environnement, le Centre de recherche industrielle du Québec, le Centre de technologie minérale et de plasturgie et COREM, le Ministère a financé un projet d'expérimentation d'un procédé de décomposition des matières plastiques récupérées afin d'en obtenir une huile de chauffage plus efficace qui contribue à la réduction des émissions de GES.

## OBJECTIF 2.2 – Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

Le Ministère est au cœur des interventions gouvernementales visant à faciliter la conception et la promotion de nouveaux produits plus écoresponsables ainsi que la création de conditions de marché favorables à la commercialisation et à l'exportation de ces produits.

### Conception et promotion de produits écoresponsables

Voici quelques exemples d'initiatives soutenues par le Ministère en 2015-2016 en matière de conception et de promotion de produits écoresponsables :

- L'inauguration de la maison ERE 132 à Grand-Métis, du créneau d'excellence ÉcoConstruction, en tant que centre d'interprétation sur l'écoconstruction, construit selon un modèle d'habitation écologique abordable et adapté au climat nordique. La maison ERE respecte les normes environnementales les plus strictes et s'inspire de différentes certifications concernant le bâtiment durable.
- La mise en ligne de la plateforme Web QUEBOX du créneau Bâtiment vert et intelligent qui fait valoir tous les produits écoresponsables offerts par les entreprises membres de ce créneau.
- Dans le cadre du programme Premier emploi en recherche, l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement et le Centre de développement bioalimentaire du Québec ont déterminé des alternatives biologiques permettant de remplacer les pesticides afin de lutter contre les insectes et de rehausser la productivité agricole, tout en améliorant la santé des plantes et la qualité des sols.
- Dans le cadre du programme Passeport Innovation, Protec-Style et le Groupe CTT (Centre multiservices pour l'industrie textile) ont réalisé un partenariat pour remplacer le duvet dans les manteaux par de la soie végétale.

### Commercialisation et exportation des produits écoresponsables

En ce qui concerne la création de conditions de marché favorables à la commercialisation et à l'exportation des produits québécois écoresponsables, le Ministère a réalisé les initiatives suivantes :

- La participation à l'élaboration d'un nouveau chapitre sur l'environnement de l'Accord sur le commerce intérieur incluant notamment des dispositions intégrant le concept de développement durable et faisant la promotion du commerce des biens et services environnementaux.
- L'appui au gouvernement fédéral pour :
  - la signature de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne incluant un chapitre complet sur le développement durable et un chapitre sur l'environnement et la promotion du commerce des biens et services environnementaux,
  - la signature du Partenariat transpacifique incluant notamment des dispositions sur le développement durable et la promotion du commerce des biens et services environnementaux,
  - la conclusion des négociations de l'Accord sur les biens environnementaux visant à réduire les tarifs douaniers sur ce type de biens.
- L'attribution d'un contrat de service à l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable pour élaborer un outil permettant aux entreprises de connaître les principales exigences écoresponsables des grands donneurs d'ordres.
- L'attribution d'un contrat de service à l'Observatoire de la consommation responsable, de l'Université du Québec à Montréal, pour analyser l'état de l'écoblanchiment au Québec, les mesures d'encadrement existantes, les pratiques employées par les entreprises et les outils disponibles pour favoriser le marketing responsable.

## ORIENTATION 3

### Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

#### OBJECTIF 3.2 - Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

Par son soutien aux projets de recherche et d'innovation, le Ministère contribue au développement des connaissances sur la biodiversité, notamment dans une perspective d'aménagement durable du territoire.

- Pour la mise en place du pôle logistique Contrecoeur dans le cadre de la Stratégie maritime, par exemple, il a financé des projets visant à caractériser les espèces floristiques ainsi que le réseau d'eau potable.
- Dans le cadre de la Fondation canadienne pour l'innovation et du Programme de soutien à la recherche, il a financé quatre projets universitaires portant sur le suivi et la prédiction de la biodiversité, l'effet des perturbations humaines sur la biodiversité des érablières, l'écotoxicologie et l'adaptation des forêts aux changements climatiques.

## ORIENTATION 7

### Soutenir la mobilité durable

#### OBJECTIF 7.2 – Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

En tant que maître d'œuvre de plusieurs mesures du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, le Ministère finance plusieurs projets structurants visant à développer l'industrie québécoise du transport électrique, et ce, pour tous les modes de transport (voiture, autobus, bateau, avion et autres véhicules motorisés). Parmi les réalisations de l'année 2015-2016, il y a :

- L'attribution de 16 M\$ afin d'appuyer la réalisation au Québec, en partenariat avec PSA Peugeot Citroën, Exagon Motors, IQ et IndusTech, d'une initiative innovante de recherche et développement visant le partage d'expertise dans le domaine des composants pour véhicules électriques haute performance.
- Le financement des projets du regroupement sectoriel de recherche industrielle InnovÉÉ qui facilite la mise en commun des expertises et des ressources des partenaires industriels et d'établissements de recherche dans le domaine de l'électrification des transports.
- L'appui, par le programme Passeport Innovation, à l'entreprise Autobus Lion, en partenariat avec l'Institut du véhicule innovant, pour le projet «Adaptation de l'architecture du e-Lion électrique pour intégrer un nouveau pack batterie». Dans le cadre du programme Premier emploi en recherche, l'Institut a aussi bénéficié d'une aide financière pour l'embauche d'un chargé de projet afin de concevoir un nouvel assemblage de batteries pour autobus scolaire.

- Le soutien, par le programme Passeport Innovation, à Moteurs Nordresa (en partenariat avec Brioconcept et LX Sim) pour le projet «Conversion d'un camion de livraison à essence en mode 100 % électrique».
- Le financement du projet de LTS Marine visant la conception d'un système de propulsion hybride diesel-électrique à freinage régénératif pour les locotracteurs ferroviaires. Grâce au programme Premier emploi en recherche, Diesel-Bec (division de JS Lévesque) a embauché un jeune chercheur pour caractériser les besoins énergétiques des navires de pêche au Québec et déterminer les technologies requises pour rendre possible la propulsion hybride de ces navires.

Les occasions économiques associées au développement de véhicules électriques se traduisent notamment par les projets suivants :

- Le projet de la Corporation de développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis qui vise à mettre en place un réseau de onze bornes à recharge électrique rapide sur le territoire gaspésien et bas laurentien, dans le but de permettre à des usagers de véhicules électriques de faire le tour de la Gaspésie de façon efficace et écoresponsable.
- Le soutien aux activités d'exportation de l'autobus scolaire électrique et de l'autobus scolaire à gaz naturel comprimé (Autobus Lion) ainsi que des bateaux électriques (Riopel Marine).

## ORIENTATION 8

### Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

#### OBJECTIF 8.1 - Améliorer l'efficacité énergétique ET

#### OBJECTIF 8.3 - Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables qui permettent de réduire les émissions de GES

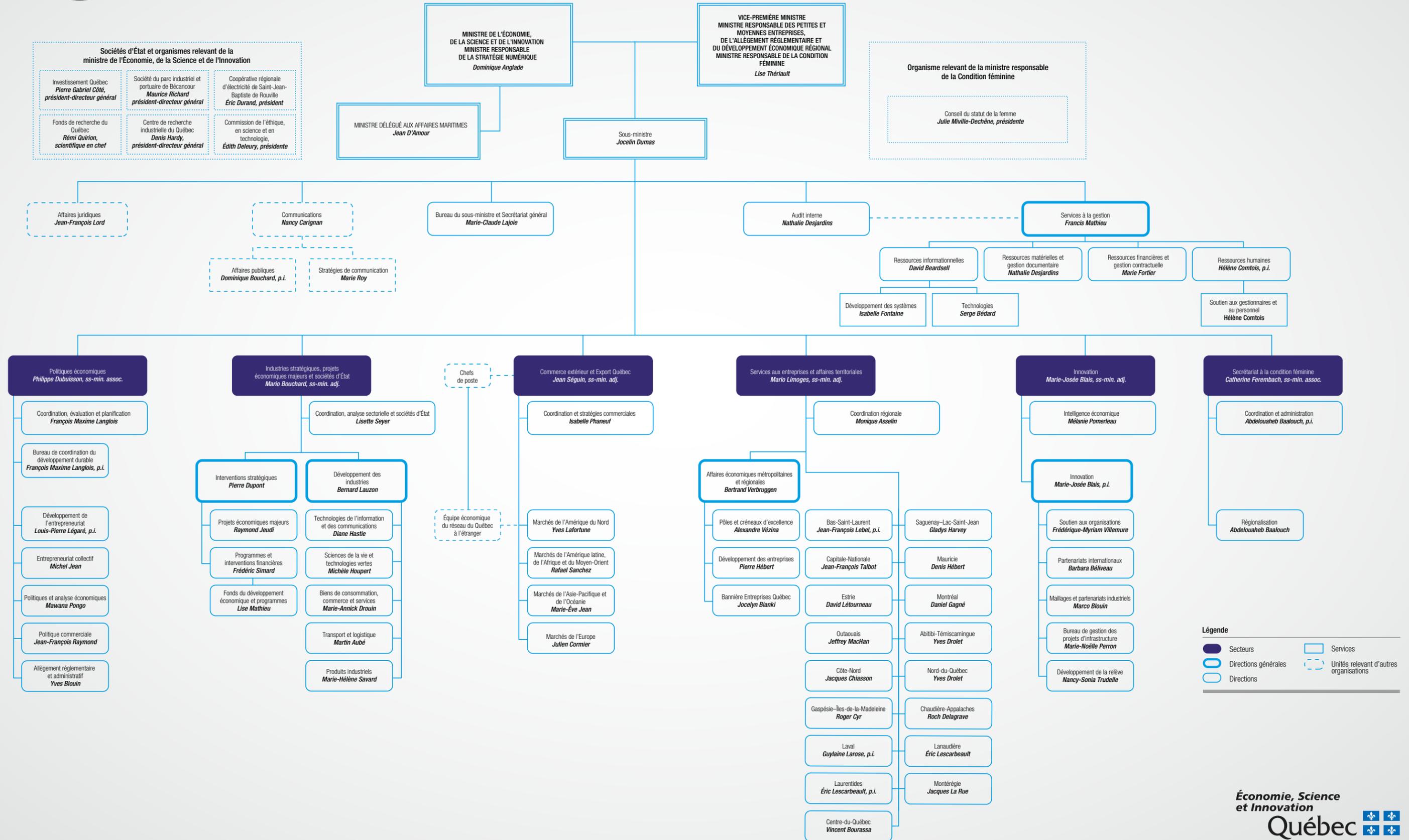
En 2015-2016, le Ministère a consolidé son partenariat avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie afin de soutenir la réalisation d'événements qui contribuent à la promotion de l'efficacité énergétique et à l'adoption de technologies propres au sein des entreprises et des installations municipales. Plus précisément, il s'agit de l'édition 2016 de la Rencontre des municipalités efficaces et du congrès annuel de l'Association où les dirigeants municipaux, les dirigeants d'entreprise et les fournisseurs de technologies propres peuvent se rencontrer afin de cibler des projets novateurs en matière d'efficacité énergétique.

Quant au développement des énergies renouvelables, le Ministère intervient pour soutenir plusieurs filières, dont le solaire, l'éolien et la biomasse.

Pour l'énergie solaire: l'attribution d'une aide financière à l'entreprise Trigo énergies pour développer un nouveau prototype de collecteur solaire au mur pour le préchauffage ou le chauffage de l'air des bâtiments. Le Ministère a également soutenu le développement technologique de tubes calopoteurs haute performance qui permettent de réduire les coûts de fabrication des capteurs solaires thermiques.

- Pour la biomasse: le Ministère a soutenu la réalisation d'une étude de faisabilité technique, économique et environnementale ainsi qu'une analyse de l'acceptabilité sociale d'un projet visant la construction d'une centrale thermique à Baie-Comeau. Cette dernière permettrait de convertir la biomasse, les déchets ultimes triés et les boues industrielles en vapeur pouvant être acheminée et vendue à des utilisateurs industriels ou institutionnels. Le Ministère a également financé le développement d'une unité thermique mobile à la biomasse forestière.
- Pour l'éolien: le Ministère a financé l'entreprise Plaquettes de frein haute performance B.B., en partenariat avec le TechnoCentre éolien, pour le projet «Développement d'une plaquette de frein d'éolienne».
- Enfin, le Ministère a accordé une aide financière à l'Institut technologique de maintenance industrielle, en partenariat avec l'entreprise Audace technologies, pour le développement du Greencube, une génératrice verte mobile qui associe l'énergie solaire et éolienne pour alimenter les applications électriques en région nordique éloignée (télécommunications, éclairage de chantiers et de villages, stations de traitement des eaux usées, unités sanitaires, etc.).

**ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE AU 31 MARS 2016**







**economie.gouv.qc.ca**